

PROCES-VERBAL

Conseil Communautaire Séance du 28 mars 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 27 Présents : 22 Absents : 5 dont Représentés : 4	L'an 2022, le 28 mars à 18 heures 30, le Conseil de Communauté de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc, s'est réuni à Chamonix sous la présidence du Président M. Éric FOURNIER
<u>Étaient présents :</u>	FOURNIER Éric, EVRARD Nicolas,CHANTELOT Xavier, VALLAS Jérémy, DESAILLOUD Cédric, BEAUFOUR Aurélie, CHARLOT-FLORENTIN Philippe, BOSSONNEY Ghislaine, DEVOUASSOUX Patrick, FAVRET Catherine, MOREAU-PETITJEAN Isabelle (En visioconférence), MIEUSSET Karine, BOCHATAY Christophe, BAVUZ Elodie (En visioconférence), TERMOZ Aurore, DEMARCHI Charlotte, LAFFIN François-Xavier, MATILLAT Isabelle VIALE Patrick, LELIEVRE Isabel, LAGARDE Stéphane, FERRARO Mary
<u>Absents excusés :</u>	VILLARD Hervé, (donne pouvoir à CHARLOT-FLORENTIN Philippe), OLLIER Bernard (donne pouvoir à TERMOZ Aurore), DUCROZ Denis (donne pouvoir à VALLAS Jérémy), BOZON Myriam (donne pouvoir à VIALE Patrick), VIOLLET Martial
<u>Secrétaire de séance :</u>	FERRARO Mary

Ghislaine Bossonney, Maire des Houches, accueille et remercie les membres du Conseil Communautaire d'être venus aux Houches pour le vote de ce budget Primitif 2022.

Éric Fournier, Président, remercie la commune des Houches pour l'accueil.

Le conseil communautaire désigne Mary Ferraro en qualité de secrétaire de séance.

1. Communications du Président

Éric Fournier remercie les conseillères et conseillers communautaires pour leur travail dans la construction de ce budget 2022.

Il remercie les communes membres de l'EPCI dans l'organisation de l'accueil des ressortissants ukrainiens.

Concernant la situation sanitaire, la charge virale apparait comme relativement élevée.

Le dernier comité de pilotage ZFE a permis d'avancer sur différents scénarii. Une réunion avec l'ensemble des élus municipaux aura lieu, prochainement, afin d'évoquer ce dossier.

2. Finances : Vote du BP 2022 : Budget Général, Budgets annexes Ordures Ménagères, Transports, Assainissement, Eau Potable, ZAE la Vigie

Éric Fournier rappelle que cette année, la préparation budgétaire s'inscrit dans un contexte qui suit l'année de la crise sanitaire de la COVID, avec notamment, à N+1, une baisse de la CVAE (-22%) sur 2022 et une baisse de la contribution au financement du transport urbain tirée de l'exploitation du

domaine skiable et des ventes de forfaits, représentant une perte sèche d'1,8 millions d'euros. Le conflit en Ukraine, particulièrement marquant humainement, aura également un impact sur le coût des matières premières qu'il faudra prendre en compte. Ce type d'externalité économique est, bien entendu, à considérer. La collectivité a fait le choix de grandes orientations, notamment, en matière de transition écologique. Ces orientations demandent de l'ingénierie, les services concernés ont donc été étoffés en ressources humaines, afin de relever les grands défis de demain et répondre aux objectifs du CRTE. Comme évoqué lors du DOB, 2022 n'est pas la bonne année pour modifier les équilibres fiscaux. Il n'y aura pas d'augmentation de la fiscalité pour la 9^{ème} année consécutive et un accroissement limité de la dette. Il remercie Ghislaine Bossonney, la Direction des Finances ainsi que tous les services qui ont contribué à l'élaboration de ce budget primitif.

Ghislaine Bossonney rappelle les grandes étapes qui ont amené à rédiger le document présenté en séance :

- La lettre de cadrage qui, malgré une saison hivernale favorable, appelle à la prudence
- Les commissions thématiques
- Les commissions de finances élargies à l'ensemble des conseillers communautaires, nécessaires pour atteindre les objectifs du DOB
- Enfin un travail d'arbitrage important pour lequel elle souhaite remercier les services et plus particulièrement le service des finances.

Éric Fournier évoque ensuite un volume d'investissement important afin d'aller vers une politique de relance. De plus l'épargne de 300 000 euros répond à l'objectif fixé au moment du DOB. En outre le Président indique que, malgré le contexte difficile, de nombreux objectifs ont été atteints :

- Concernant la transition écologique, un nombre importants d'études a pu être retenus. D'autres seront certainement nécessaires qui pourront, si besoin, être portées par le niveau communal puis mises à disposition de l'intercommunalité.
- Attachement à maintenir le niveau de subventions aux associations
- Maintien des services essentiels

Il ajoute, enfin, que le Compte Administratif est largement excédentaire, ce qui permettra de répondre à la hausse de l'énergie lié au contexte en Ukraine ainsi qu'à la revalorisation de l'indice de la Fonction Publique, ce dont il se réjouit par ailleurs.

Concernant le contentieux de la piscine extérieure, un premier jugement a été rendu en faveur de la collectivité, avec un dédommagement à hauteur de 2,6 millions d'euros, qui permet de mettre en place un plan de financement.

Éric Fournier revient ensuite sur les critères de choix des investissements :

- Entretien et maintenance du patrimoine intercommunal
- Poursuite des engagements pris (AP/CP)
- Les opérations inscrites dans les programmations : le CRTE, le Contrat de Plan, Espaces Valléens... priorité donnée à la transition écologique
- Le service à la personne
- Privilégier les projets éligibles à des financements (Etat, Région, Département...)
- Privilégier également les équilibres du territoire

Patrick Devouassoux revient sur la hausse des fluides. Il pense qu'il va falloir se réinventer et réfléchir à de nouvelles énergies, comme la méthanisation et même, dans un premier temps, faire des économies d'énergie, avec par exemple, la construction des nouveaux bassins extérieurs de la piscine ou sur le chauffage des bâtiments.

Aurélié Beaufour revient la construction des nouveaux bassins extérieurs de la piscine de Chamonix. La collectivité doit faire un effort sur cet équipement important pour la population. Les réflexions en cours semblent aller vers l'inox, matériau plus durable. Elle précise également que, malheureusement, les bassins ne pourront ouvrir pas cet été. Une communication devra être déployée en ce sens.

Stéphane Lagarde se réjouit de ce Compte Administratif excédentaire qui permettra d'absorber les conséquences de la crise sanitaire et du conflit ukrainien. Ce dernier pourrait permettre d'être moins dépendant aux hydrocarbures et ainsi décarboner notre vallée. Il souhaite également que l'Etat prenne sa part de responsabilité face à cette urgence sur la qualité de l'air. Concernant la problématique de la prédation, 10 000 euros sur cette ligne budgétaire, lui semblent insuffisants. De plus, il y aurait un problème de comptage, le nombre de loups serait différent selon l'OFB et la collectivité.

François-Xavier Laffin se réjouit du maintien des subventions aux associations, représentant l'ADN de la vallée, ainsi que du maintien de l'investissement sur les équipements sportifs. Il est, cependant, déçu du

contenu de ce budget Primitif, dans la mesure où, il ne perçoit pas d'objectifs concrets pour le territoire sur les 5 à 10 ans à venir.

Jérémy Vallas considère l'année 2022 comme une année de transition. Un projet de territoire a été validé et ce budget a été préparé en fonction de ce dernier. L'objectif est de soutenir une politique qui permettra à nos enfants de bien vivre dans la vallée de demain.

Nicolas Evrard confirme que cette préparation budgétaire a été difficile, qu'il a été nécessaire de faire des sacrifices. Il précise également que ces sacrifices ne sont pas définitifs, Certains projets pourront voir le jour au cours de l'année en fonction du contexte, des financements... Des efforts ont été faits pour continuer à soutenir la population, sur le plan économique et social, notamment. Il répond à Stéphane Lagarde, concernant la prédation. Ces 10 000 euros représentent une aide ponctuelle auprès des éleveurs afin d'améliorer la protection des troupeaux. Il est important d'apprendre à vivre ensemble. Quant au problème de comptage, il rappelle également la présence de chiens sauvages, d'où l'importance des pièges vidéos qui permettent une identification précise. Il est également nécessaire d'organiser les choses face à une économie pastorale fragile. Il rappelle que 30 000 euros sont, par ailleurs, proposés pour accompagner les éleveurs.

Éric Fournier souhaite revenir sur la réinvention énergétique évoquée par Patrick Devouassoux. Un « monitoring » a été réalisé afin de travailler sur la réduction de nos consommations, il est en cours d'analyse. En outre, la vallée est exportatrice énergétique nette, dans la mesure où elle produit plus qu'elle ne consomme. En revanche, le territoire a encore du chemin à faire en terme de mobilité : il est nécessaire d'aller au-delà de la libre circulation en bus et en train. Enfin travailler sur ce qu'il est possible de faire sur les réseaux de chaleur. Il souligne, enfin la nécessité d'être attentif aux financements extérieurs tels que le Plan de Relance, le Plan Nordique du Conseil Départemental 74... qui peuvent venir en soutien de projets.

2.1- Fiscalité : Vote des taux 2022 de la fiscalité locale

Pour le budget principal, **Monsieur le Président propose de ne pas modifier les taux de la fiscalité.**

Le produit fiscal prévu au budget intègre :

- la revalorisation des bases fixées par l'Etat à hauteur de 3%.

	Taux 2021	Taux 2022
TAXE FONCIERE (bâti)	0,373%	0,373%
TAXE FONCIERE (non bâti)	2,92%	2,92%
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	29,33%	29,33%

Pour mémoire, à la suite de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (article 16 de la loi de finances pour 2020), 80% des foyers ne paient plus la TH sur leur résidence principale en 2020. Pour les 20% des ménages payant encore cet impôt, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022.

Depuis 2021, les EPCI à fiscalité propre ne percevront plus le produit de la THRP, dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables. Cette perte de ressources est compensée par l'attribution d'une fraction de la TVA nationale.

La suppression de la taxe d'habitation entraîne une modification des modalités de vote des impositions à compter de 2021.

*Les collectivités ne votent pas de taux de taxe d'habitation en 2021 et 2022. Le taux de TH nécessaire au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants sera le taux de 2019, soit **7,04%**.*

Les collectivités ne votent pas de taux de taxe d'habitation en 2021 et 2022. Le taux de TH nécessaire au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants sera le taux de 2019, soit 7,04%.

Les collectivités retrouveront leur pouvoir de taux pour la THRS et THLV à compter de 2023.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ADOPTE** les taux de la fiscalité pour l'année 2022 ainsi qu'il suit, sans augmentation par rapport à l'exercice précédent :

	Taux 2021	Taux 2022
TAXE FONCIERE (bâti)	0,373%	0,373%
TAXE FONCIERE (non bâti)	2,92%	2,92%
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	29,33%	29,33%

2.2 - GEMAPI : Fixation du produit de la taxe pour 2022

Éric FOURNIER, Président, rappelle que la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, a créé une compétence obligatoire de « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations - GEMAPI », ainsi qu'une taxe facultative pour le financement de cette compétence.

Par délibérations du 27 septembre 2016, le conseil communautaire a :

- **Acté le transfert de la compétence GEMAPI au SM3A** au 1^{er} janvier 2017
- **Institué une taxe** pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations en vue de financer cette compétence.

En complément de la délibération instituant la taxe GEMAPI, et par une délibération prise chaque année, il appartient à la Communauté de Communes d'adopter le produit de la taxe pour l'année budgétaire à venir.

Par délibération du 16 décembre 2021, le comité syndical de SM3A a fixé la participation financière 2022 des structures membres au tronc commun de compétences à **17,50 € par habitant** selon les données des populations DGF actualisées.

Conformément aux statuts, la répartition fixée au titre de 2022 porte sur un produit appelé sur notre territoire estimé à **467 373 €**.

Vu l'article 1530 bis du code général des impôts,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Patrick VIALE ne prend pas part au vote

- **ARRETE** le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations au titre de l'année 2022 pour un montant de **467 373 €**.
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services de la Direction Générale des Finances Publiques.

2.3 - Budget principal : Vote du Budget Primitif 2022

Éric Fournier, Président, introduit la présentation en rappelant les éléments budgétaires à partir desquels le projet de BP 2022 du budget principal a été établi, suite au Débat d'Orientation Budgétaire intervenu le 24 janvier 2022.

Il évoque les travaux des commissions de Finances élargies à l'ensemble du Conseil Communautaire des 28 février et 2 mars 2022 qui ont permis d'arbitrer les projets retenus dans le projet de BP 2021.

Il adresse ses remerciements aux élus comme aux équipes techniques, dont notamment la Direction des Finances, pour le travail soutenu sur les récentes semaines, qui a permis de finaliser le document budgétaire.

Il donne la parole à Ghislaine Bossonney, Vice-présidente déléguée aux Finances, qui présente les différents documents sur l'évolution des équilibres financiers ainsi que le détail des dépenses et recettes de fonctionnement par nature.

Suite à l'examen en Commission des Finances des 28 février et 2 mars 2022, le projet du budget 2022 soumis au vote du conseil communautaire est présenté.

Le Président, Éric Fournier, donne la parole à l'assemblée, puis propose ensuite au Conseil Communautaire de passer au vote du budget primitif 2022.

Après avoir examiné la section de Fonctionnement,

Monsieur le Président soumet au vote du Conseil Communautaire le Budget Primitif 2022, chapitre par chapitre, conformément à la réglementation et au choix du Conseil Communautaire :

Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement pour un total de **32 050 000 €**.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	DEPENSES	Pour mémoire BP 2021	Propositions du Président BP 2022	Vote du Conseil Communautaire
011	Charges à caractère général	5 704 530	6 399 120	6 399 120
012	Charges de personnel	9 660 000	9 980 000	9 980 000
014	Atténuation des produits	3 185 500	3 271 100	3 271 100
65	Autres charges de gestion courantes	6 234 843	6 257 903	6 257 903
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	24 784 873	25 908 123	25 908 123
66	Charges financières	633 000	583 000	583 000
67	Charges exceptionnelles	2 929 500	3 314 500	3 314 500
022	Dépenses imprévues	34 627	4 377	4 377
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	28 382 000	29 810 000	29 810 000
023	Virement à la section d'investissement	1 185 000	1 140 000	1 140 000
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 060 000	1 100 000	1 100 000
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2 245 000	2 240 000	2 240 000
	TOTAL DES DEPENSES	30 627 000	32 050 000	32 050 000

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	RECETTES	Pour mémoire BP 2021	Propositions du Président BP 2022	Vote du Conseil Communautaire
013	Atténuation des Charges	200 000	200 000	200 000
70	Produits des services, du domaine et ventes	2 207 700	2 797 300	2 797 300
73	Impôts et Taxes	23 608 000	23 107 000	23 107 000
74	Dotations, Subventions et Participations	3 899 300	5 281 750	5 281 750
75	Autres Produits de gestion courante	421 000	411 000	411 000
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES	30 336 000	31 797 050	31 797 050
77	Produits Exceptionnels	41 000	2 950	2 950
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	30 377 000	31 800 000	31 800 000
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	250 000	250 000	250 000
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	250 000	250 000	250 000
	TOTAL DES RECETTES	30 627 000	32 050 000	32 050 000

Les dépenses et recettes de la Section de Fonctionnement énumérées ci-dessus ont été votées, chapitre par chapitre, à la majorité des suffrages exprimés.

Abstentions : Isabelle MATILLAT et François-Xavier LAFFIN

Ghislaine Bossonney, Vice-présidente déléguée aux Finances, présente en détail les dépenses et les recettes de la Section d'Investissement

Le financement de la Section d'Investissement est assuré par l'autofinancement dégagé de la Section de Fonctionnement, destiné en priorité au remboursement de la dette en capital.

Le solde, soit l'autofinancement net, est destiné au financement des investissements.

Pour 2022, cet autofinancement net s'élèvera à 300 000 €.

Le reste des recettes est constitué : du F.C.T.V.A., des subventions et de la réalisation de nouveaux emprunts.

Puis, Monsieur le Président commente les investissements, opération par opération ;

Liste des investissements par opérations à hauteur de **8 478 170 €** :

Liste des Opérations	BP 2022
2001 - COMMUNAUTE DE COMMUNES	568 000
2006 - BATIMENTS DIVERS	90 000
2019 - BIBLIOTHEQUES	22 000
2020 - MUSEE ALPIN	1 413 000
2021 - TERRAINS DE FOOTBALL	32 000
2022 - PISTES DE SKI / TREMPLINS / STADE	860 000
2024 - TENNIS	134 000
2025 – BASSSINS EXTERIEURS	1 200 000
2026 - CENTRE SPORTIF	440 500
2027 - ECOLE DE MUSIQUE	24 500
2038 - REVISION PLU / FONCIER	92 070
2040 - SENTIERS DE MONTAGNE	339 500
2054 - ESPACE TAIRRAZ	33 000
2061 -AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS	46 000
2101 - MUSEE MONTAGNARD	13 000
2102 - MAISON DE LA MÉMOIRE ET DU PATRIMOINE	32 000
2103 – MAISON DE L’ALPAGE – MAISON DU LIEUTENANT	34 000
2104 - ESPACES NATURELS - PLAN CLIMAT ENERGIE - MOBILITE DOUCE	823 100
2107 - ACCESSIBILITE	110 000
2111 – TIERS LIEUX APPRENTIS D’AUTEIL SERVOZ	2 171 500
TOTAL DES OPERATIONS	8 478 170
TOTAL DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	772 830
TOTAL DES TRAVAUX EN REGIE	250 000
TOTAL INVESTISSEMENTS	9 501 000

La liste des opérations sous mandat (opérations pour compte de tiers) pour **2 350 000 €**

Dans le cadre d'une opération sous mandat, la collectivité mandante fait réaliser, en son nom et pour son compte, des investissements par une autre collectivité.

Dessertes forestières : 2 220 000 €

Voie verte : 130 000 €

L'inscription d'un emprunt + prêt relais à hauteur de **4 350 000 €**

Après avoir examiné la section d'Investissement, Monsieur Le Président, procède au vote, chapitre par chapitre, des dépenses et des recettes de la Section d'Investissement, avec définition des opérations détaillées, la liste des opérations sous mandats et le

montant de l'emprunt, conformément à la réglementation et au choix du Conseil Communautaire.

Les dépenses et les recettes de la section d'Investissement pour un total de **13 901 000 €**.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	DEPENSES	Pour mémoire BP 2021	Propositions du Président BP 2022	Vote du Conseil Communautaire
204	Subventions d'équipement versée	483 200	772 830	772 830
	Total des opérations d'équipement	7 090 800	8 478 170	8 478 170
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	7 574 000	9 251 000	9 251 000
16	Emprunts et dettes assimilées	1 955 000	1 940 000	1 940 000
27	Dépôts et cautionnement	0	10 000	10 000
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	1 955 000	1 950 000	1 950 000
458	Total des opérations pour compte de tiers	1 584 000	2 350 000	2 350 000
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	11 113 000	13 551 000	13 551 000
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	250 000	250 000	250 000
041	Opérations Patrimoniales	100 000	100 000	100 000
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	350 000	350 000	350 000
	TOTAL DES DEPENSES	11 463 000	13 901 000	13 901 000

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	RECETTES	Pour mémoire BP 2021	Propositions du Président BP 2022	Vote du Conseil Communautaire
13	Subventions d'investissements	3 725 000	3 556 000	3 556 000
16	Emprunts et dettes assimilées	2 610 000	4 350 000	4 350 000
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	6 335 000	7 906 000	7 906 000
10	Dotations, fonds, divers	604 000	700 000	700 000
27	Dépôts et cautionnements versés	595 000	605 000	605 000
024	Produits de cessions	0	0	0
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	1 199 000	1 305 000	1 305 000
458	Total des opérations pour compte de tiers	1 584 000	2 350 000	2 350 000
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	9 118 000	11 561 000	11 561 000
021	Virement de la section de Fonctionnement	1 185 000	1 140 000	1 140 000
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 060 000	1 100 000	1 100 000
041	Opérations Patrimoniales	100 000	100 000	100 000
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 345 000	2 340 000	2 340 000
	TOTAL DES RECETTES	11 463 000	13 901 000	13 901 000

Les dépenses et les recettes de la Section d'Investissement, avec définition des opérations détaillées ont été votées à la majorité des suffrages exprimés.

Abstentions : Isabelle MATILLAT, François-Xavier LAFFIN et Stéphane LAGARDE

Le montant de l'emprunt et du prêt relais à hauteur de 4 350 000 € a été voté à l'unanimité.

Les opérations sous mandat ont été votées à la majorité des suffrages exprimés.

Abstentions : Isabelle MATILLAT, François-Xavier LAFFIN et Stéphane LAGARDE

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés,

Abstentions : Isabelle MATILLAT, François-Xavier LAFFIN et Stéphane LAGARDE

- **ADOPTE** le Budget Primitif du Budget Principal de l'exercice 2022
- **CHARGE** le Président d'assurer l'exécution du Budget Principal.

2.4 – Budget Primitif 2022 : Vote des subventions aux associations

Ghislaine BOSSONNEY, Vice-Présidente déléguée aux Finances, propose à l'assemblée de voter l'attribution des subventions selon le détail ci-dessous.

Il est rappelé que ces demandes ont fait l'objet d'un examen en interne dans chaque commission puis d'une présentation lors de la commission de Finances du 28 février 2022.

Chaque Vice-Président détaille les propositions.

Article 6574 : Subventions de Fonctionnement aux Associations et autres personnes de droit privé

ASSOCIATIONS	VOTE CONSEIL COMMUNAUTAIRE BP 2022
CLUB DES SPORTS D'ARGENTIERE	88 000
FOYER DE FOND D'ARGENTIERE	1 700
CLUB DES SPORTS DE CHAMONIX	1 226 300
<u>CLUB OMNISPORT</u>	1 181 300
Sections	647 600
Club	527 000
Evènements	6 700
<u>GRANDES MANIFESTATIONS</u>	45 000
Kandahar	45 000
SKI-CLUB DES HOUCHES	137 000
SKI-CLUB DES HOUCHES KANDAHAR JUNIOR	6 000
HOCKEY-CLUB DES HOUCHES	1 000
FOOTBALL-CLUB LES HOUCHES - SERVOZ	7 500
ASSOCIATION "ET SI ON BOUGEAIT"	1 000
ASSOCIATION DE TENNIS DE SERVOZ	500
MULTIGLISSE SERVOZ - MONT BLANC	20 000

DISTRICT SKI ALPIN PMB	3 000
ALTI'MOVE	1 000
COMITE HANDISPORT DE HAUTE-SAVOIE	280
SKI-CLUB DE VALLORCINE	22 900
SASP CHAMONIX ELITE HOCKEY CLUB (convention)	89 533
OUTDOOR LEGACY TRACE DES GRANDS	5 000
EMHM 90 ans / Club Sportif et Artistique	2 000
CHIRV'ATHLON	1 000
CHAMONIX MONT BLANC MARATHON	2 000
MO SKATE CLUB	2 000
TOTAL COMMISSION DES SPORTS	1 617 713
<u>ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME DE LA VALLEE DE CHAMONIX MONT BLANC</u>	3 409 360
OT VALLEE DE CHAMONIX FONCTIONNEMENT	3 290 360
OT VALLEE DE CHAMONIX VALLEE DU TRAIL	25 000
OT VALLEE DE CHAMONIX OBSERVATOIRE TOURISTIQUE	69 000
OT VALLEE DE CHAMONIX BRANDING TEAM CHAMONIX	15 000
OT VALLEE DE CHAMONIX VALLEE TRIENT TOURISME	10 000
TOTAL COMMISSION TOURISME	3 409 360
COSMOJAZZ FESTIVAL	95 000
FESTIVAL BAROQUE	15 000
ASSOCIATION LE GRAND SOIR-CINE BUS LES HOUCHES FESTIVAL GROLLANDSKI	3 000
GLOBULE RADIO	6 500
TANC' IL Y AURA DES POETES	5 000
VISAGE DU MONDE	2 500
ASS LA NUIT DES OURS	10 000
NUITS SAUVAGES	5 000
TOTAL COMMISSION CULTURE	142 000
ASSAD- aide a domicile	8 500
A.D.M.R. DU MONT BLANC	9 500
A.D.M.R. PASSY SERVOZ	420
ANCIENS COMBATTANTS UNC - ALPES VALLEE DE CHAMONIX	700
MISSION LOCALE JEUNES	15 250
FAUCIGNY MONT BLANC DEVELOPPEMENT - MAISON DE L'EMPLOI	20 000
ASS JEUNES SAPEURS POMPIERS DE LA VALLEE DE CHAMONIX MB	2 000
BANQUE ALIMENTAIRE DE HAUTE-SAVOIE	1 385
ASSOCIATION ARVE REFUGIES	1 500

EN PASSANT PAR LA MONTAGNE	6 000
TOTAL COMMISSION COHESION SOCIALE	65 255
<u>COMMISSION DU PERSONNEL</u>	
GROUPEMENT DE SOLIDARITE DU PERSONNEL COMMUNAUTE DE COMMUNES	52 000
AMICALE DU PERSONNEL	12 000
<u>COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</u>	
O.S.V. OUTDOOR SPORT VALLEY	5 100
PLATEFORME INITIATIVE FAUCIGNY MONT BLANC	3 395
<u>COMMISSION ESPACES NATURELS</u>	
LE LIEN NATUREL	3 000
CREA	25 000
ARNAR	22 500
<u>COMMISSION TRANSITION ECOLOGIQUE</u>	
ECOTRIVELO	6 830
<u>COMMISSION TRANSFRONTALIER</u>	
MUSEE DE LA PENTE	1 500
GEOFESTIVAL	1 500
TOTAL AUTRES SUBVENTIONS	132 825
TOTAL GENERAL DES SUBVENTIONS	5 367 153

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des suffrages exprimés :

François-Xavier LAFFIN ne prend pas part ni au débat, ni au vote sur la subvention du Club des Sports d'Argentière, du Foyer de Fond d'Argentière, du Ski Club des Houches, de l'Office de Tourisme de la Vallée de Chamonix MB et Arve Réfugiés,

Christophe BOCHATAY ne prend pas part ni au débat, ni au vote sur la subvention du Hockey Club des Houches,

Cédric DESAILLOUD ne prend pas part ni au débat, ni au vote sur la subvention du Ski Club des Houches, Multiglisse Servoz-Mont-Blanc et de l'Office de Tourisme de la Vallée de Chamonix,

Hervé VILLARD ne prend pas part ni au débat, ni au vote sur la subvention En Passant par la Montagne,

Philippe CHARLOT-FLORENTIN ne prend pas part ni au débat, ni au vote sur la subvention au CREA,

Isabelle MATILLAT ne prend pas part ni au débat, ni au vote sur la subvention ECOTRIVELO.

- **APPROUVE** les subventions 2022 accordées aux associations et autres personnes de droit privé
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions financières correspondantes et toute autre pièce afférente à ces participations.

Article 6743 : Subventions d'équilibre aux Budgets annexes

Budget annexe Transport

3 234 000 €

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la subvention mentionnée ci-dessus

2.5 – Budget Primitif 2022 : Vote des cotisations intercommunales aux organismes divers

La Communauté de communes adhère à diverses associations en raison de l'intérêt que représentent leurs activités pour celle-ci.

Elle délibère annuellement sur le versement de ses cotisations afin de réaffirmer l'intérêt de l'adhésion.

Le projet de BP 2022 inclus les cotisations aux organismes auxquels il est proposé que la Communauté de Communes adhère en 2022.

COTISATIONS	VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
IMAGES EN BIBLIOTHEQUES N°30882	100
LETTRES FRONTIERE N°24734	100
IMMA N°33065	300
FEDERATION DES ECOMUSEES ET DES MUSEES DE S STES FEMS N°32286	500
ASSO DES GUIDES DU PATRIMOINE N°32287	150
CONSEIL ARCHITECTURE CAUE N°11790	1 300
SYANE ACCOMPAGNEMENT VOLET TRANSITION ENERGETIQUE N°32116	8 000
MOUNTAIN RIDERS N°26303	750
MISSION OPERATIONNELLE TRANSFRONTALIERE N°25264	3 300
RESEAU EMPREINTES 74 N°25018	1 300
STE ECONOMIE ALPESTRE - SEA N°14666	1 350
ASSEMBLEE DES COMMUNAUTES DE FRANCE - ADCF N°26996	1 500
AIR RHONE ALPES - ATMO N°27854	2 400
ASSOC. DES MAIRES, ADJOINTS ET CONSEILLERS DE HTE SAVOIE - ADM 74 N°1055	1 500
AUVERGNE RHONE ALPES ENERGIE ENVIRONNEMENT - AURAZE N°32134	2 500
ASSOC. NATION. DES MAIRES ET DES STATIONS DE MONTAGNE - ANMSM N°24951	24 500
ASSOC. NATIONALE ELUS EN CHARGE DU SPORT - ANDES N°20195	350
BANQUE ALIMENTAIRE DE HAUTE SAVOIE N°25070	100
ASSO NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DES EPICERIES SOLIDAIRES - ANDES N°32617	100
GRPT GEST SPORTIF N°17831	300
INSIGHT OUTSIDE N°33409	350
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	50 750

BUDGET ASSAINISSEMENT	
REGIE ASSAINISSEMENT - FNCCR N°29630	1 000
REGIE ASSAINISSEMENT - GRAIE N°31567	500
REGIE ASSAINISSEMENT - ASTEE N°29539	200
REGIE ASSAINISSEMENT - FRANCE EAU PUBLIQUE N°31801	1 800
REGIE ASSAINISSEMENT - MEDIATION DE L'EAU N°35015	500
TOTAL BUDGET ASSAINISSEMENT	4 000

BUDGET VALLEE CHAMONIX MONT BLANC CONNECTEE	
AVICCA (Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel)	1 480
TOTAL BUDGET VCMBC	1 480

Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

Ne prend pas part ni au débat, ni au vote sur les adhésions suivantes :

Éric Fournier pour Air Rhône-Alpes ATMO et Auvergne Rhône Alpes Energie Environnement – AURAZE.

- **VALIDE** les adhésions 2022 aux organismes détaillés ci-dessus
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2022

2.6 – Budget Primitif 2022 : Vote des subventions d'équipement

La section d'investissement du budget primitif 2022 du Budget Principal prévoit certaines dépenses versées sous la forme de subventions d'équipement pour lesquelles un vote doit intervenir spécifiquement.

Éric FOURNIER, Président, propose à l'Assemblée de voter l'attribution des subventions d'équipement pour un montant de **772 830 €** comme suit :

• SIVU Domaine Les Houches Saint-Gervais Travaux Kandahar	120 000 €
• 3F Immobilière Rhône Alpes Programme de logement "Le Hameau des Reines" à Servoz	24 220 €
• Commune des Houches Travaux Logement d'urgence	60 000 €
• Commune de Servoz Salle multi activité école maternelle	100 000 €
• Commune de Servoz Equipement scénique Salle Jean Morel	2 000 €
• Association Foncière Pastorale Chamonix	22 750 €
• Consorts de Blaitière	1 250 €
• Association Foncière Pastorale Vallorcine	19 500 €
• Association Chasse Chamonix	2 800 €
• Association Office du Tourisme Vallée de Chamonix - Ecrans numériques	17 000 €
• Aides aux particuliers et entreprises :	
▪ Eco Prox – commerce de proximité	20 000 €
▪ Fonds Air Bois	102 000 €
▪ Prime Energie Habitat	130 000 €
▪ Fonds Air Gaz	30 000 €
▪ Fond Air Entreprise	50 000 €
▪ Fond Air Véhicules (convention AIR)	60 000 €
▪ Etude émission polluants décolletage (convention AIR)	1 310 €
▪ Aide d'urgence présence du loup	10 000 €

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés

Ne prennent pas part au vote Elodie BAVUZ et Patrick DEVOUASSOUX sur la subvention d'équipement concernant l'Association Foncière Pastorale de Chamonix.

- **APPROUVE** les subventions d'équipement 2022 détaillées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer toute pièce afférente à ces participations

2.7 – Budget Primitif 2022 : Vote des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements

Ghislaine Bossonney, Vice-Présidente déléguée aux Finances, propose au Conseil Communautaire d'ouvrir pour 2022 l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) suivante :

FOYER SKI DE FOND DU BUET ET PORTE D'ENTREE VALLON DE BERARD VALLORCINE Opération N° 2022 VOTE CONSEIL 28/02/2022 BP 2022	Autorisation de Programme	CREDITS DE PAIEMENTS	
		BP 2022	BP 2023
ETUDES / TRAVAUX	500 000	350 000	150 000
TOTAL DEPENSES	500 000	350 000	150 000
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	400 000	250 000	150 000
SUBVENTIONS AURA +CG74	100 000	100 000	0
TOTAL RECETTES	500 000	350 000	150 000

Ghislaine Bossonney, Vice-Présidente déléguée aux Finances, propose au Conseil Communautaire d'ajuster les autorisations de programme (AP) et les crédits de paiement (CP) suivants en fonction des modifications apportées par le vote du Budget Primitif 2022 :

RESIDENCE SAISONNIERS VALLORCINE Opération N° 2006/20 VOTE CONSEIL 11/02/2020 AJUSTEMENT BP 2022	Autorisation de Programme	Ajustement Autorisation de Programme	Paiements avant 2022	Restes à Réaliser 2021	CREDITS DE PAIEMENTS	
					BP 2022	BP 2023
ETUDES / TRAVAUX	420 000	510 000	5 412	2 232	50 000	452 356
TOTAL DEPENSES	420 000	510 000	5 412	2 232	50 000	452 356
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	245 000	300 000	5 412	2 232	50 000	242 356
SUBVENTIONS CG74 + C2E	175 000	25 000	0	0	0	25 000
SUBVENTIONS FONDS "Avenir Montagnes Investissements"		185 000	0	0	0	185 000
TOTAL RECETTES	420 000	510 000	5 412	2 232	50 000	452 356

MUSEE DU MONT BLANC - RENOVATION MUSEE ALPIN 1ERE TRANCHE Opération N° 2020/21 AJUSTEMENT BP 2022	Autorisation de Programme	Ajustement Autorisation de Programme	Paiements avant 2022	Restes à Réaliser 2021	CREDITS DE PAIEMENTS		
					BP 2022	BP 2023	BP 2024
ETUDES / TRAVAUX	5 300 000	7 200 000	9 430	420 570	1 350 000	2 650 000	2 770 000
TOTAL DEPENSES	5 300 000	7 200 000	9 430	420 570	1 350 000	2 650 000	2 770 000
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	1 850 000	3 750 000	-530 570	420 570		1 970 000	1 890 000
SUBVENTION ETAT PLAN DE RELANCE	1 800 000	1 800 000	540 000		1 080 000	180 000	
SUBVENTION AURA	à définir	à définir					
SUBVENTION CG74	1 300 000	1 300 000			270 000	500 000	530 000
SUBVENTION DETR	à définir	à définir					
SUBVENTION FEDER POYA	150 000	150 000					150 000
FONDS CONCOURS CHAMONIX	à définir	à définir					
SUBVENTION MECENAT	200 000	200 000					200 000
TOTAL RECETTES	5 300 000	7 200 000	9 430	420 570	1 350 000	2 650 000	2 770 000
TRANCHE OPTIONNELLE	1 800 000						

CENTRE SPORTIF RICHARD BOZON BASSINS EXTERIEURS Opération N° 2025 AJUSTEMENT BP 2022	Autorisation de Programme	Ajustement Autorisation de Programme	Paiements avant 2022	Restes à Réaliser 2021	CREDITS DE PAIEMENTS	
					BP 2022	BP 2023
ETUDES	480 000	1 750 000	13 400	77 900	1 200 000	458 700
TOTAL DEPENSES	480 000	1 750 000	13 400	77 900	1 200 000	458 700
AUTOFINANCEMENT / EMPRUNTS / ASSURANCE	480 000	1 750 000	13 400	77 900	1 200 000	458 700
TOTAL RECETTES	480 000	1 750 000	13 400	77 900	1 200 000	458 700

PARAVALANCHE TACONNAZ Opération N° 2094/18 AJUSTEMENT BP 2022	Autorisation de Programme	Paiements avant 2022	CREDITS DE PAIEMENTS		
			BP 2022	BP 2023	BP 2024
ETUDES / TRAVAUX	1 800 000	71 090	0	1 000 000	728 910
TOTAL DEPENSES	1 800 000	71 090	0	1 000 000	728 910
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	900 000	71 090	0	500 000	328 910
SUBVENTIONS fond barnier	900 000	0	0	500 000	400 000
SUBVENTIONS region AURA	à définir	0	0	0	0
TOTAL RECETTES	1 800 000	71 090	0	1 000 000	728 910

PARAVALANCHE TACONNAZ Opération N° 2094/18 AJUSTEMENT BP 2022	Autorisation de Programme	Paiements avant 2022	CREDITS DE PAIEMENTS		
			BP 2022	BP 2023	BP 2024
ETUDES / TRAVAUX	1 800 000	71 090	0	1 000 000	728 910
TOTAL DEPENSES	1 800 000	71 090	0	1 000 000	728 910
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	900 000	71 090	0	500 000	328 910
SUBVENTIONS fond barnier	900 000	0	0	500 000	400 000
SUBVENTIONS region AURA	à définir	0	0	0	0
TOTAL RECETTES	1 800 000	71 090	0	1 000 000	728 910

ACCESSIBILITE DES ERP Op. n° 2107 AJUSTEMENT BP 2022	Autorisation de Programme	Paiements avant 2022	Restes à Réaliser 2021	CREDITS DE PAIEMENTS	
				BP 2022	BP 2023
TRAVAUX	415 000	73 778	188 467	110 000	42 755
TOTAL DEPENSES	415 000	73 778	188 467	110 000	42 755
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	415 000	73 778	188 467	110 000	42 755
TOTAL RECETTES	415 000	73 778	188 467	110 000	42 755

PISTE FORESTIERE COL DE VOZA Opération sous mandat N° 45812104 VOTE CONSEIL 22/02/2022 POUR RAPPEL	Autorisation de Programme	Paiements avant 2022	Paiements 2021	Restes à Réaliser 2021	CREDITS DE PAIEMENTS	
					BP 2022	BP 2023
MO Travaux	126 840		15 120	111 720	2 212 630	0
Travaux éligibles subvention	1 545 919					
Travaux non éligibles AVP	542 286					
Autres dépenses non éligibles	254 955	54 651	4 047	71 832		
TOTAL DEPENSES TTC	2 470 000	54 651	19 167	183 552	2 212 630	0
Subvention FEADER MO 80%	84 560				2 212 630	0
Subvention FEADER TVX 80%	1 030 613					
Participation des collectivités	1 354 827	54 651	19 167	183 552		
TOTAL RECETTES TTC	2 470 000	54 651	19 167	183 552	2 212 630	0

Ghislaine BOSSONNEY, Vice-Présidente déléguée aux Finances, propose au Conseil Communautaire de clôturer les autorisations de programme suivantes :

- N° 2001 Réactualisation du PDU
 N° 2038 Révision PLU Chamonix – Annexes Sanitaires PLU Servoz et Chamonix

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés :

Votes contre : Isabelle MATILLAT et François-Xavier LAFFIN sur l'Autorisation de Programme « Musée du Mont-Blanc – Rénovation Musée Alpin »

Votes contre : Isabelle MATILLAT, Mary FERRARO, François-Xavier LAFFIN et Stéphane LAGARDE sur l'Autorisation de Programme « Piste Forestière - Col de Voza »

- **APPROUVE** la création de l'Autorisation de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP) telle qu'indiquée ci-dessus,
- **APPROUVE** les modifications des Autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP) telles qu'indiquées ci-dessus,
- **APPROUVE** la clôture des Autorisations de Programme (AP) telles qu'indiquées ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à signer toute pièce afférente à ces dossiers

2.8 – Calcul du prorata de TVA pour le Centre Sportif Richard Bozon

Ghislaine BOSSONNEY, Vice-Présidente déléguée aux Finances, rappelle à l'assemblée que les recettes du Centre Sportif Richard Bozon ne sont pas toutes assujetties à la TVA, par conséquent il n'est pas possible de récupérer l'intégralité de la taxe payée sur les factures.

Le prorata de TVA désigne le coefficient qui permet de calculer la quote-part de TVA qu'il est possible de récupérer sur les dépenses du Centre Sportif.

Le prorata de TVA se détermine en fonction des heures d'occupation des installations du Centre Sportif.

Le tableau ci-joint montre l'évolution du prorata :

CALCUL DU PRORATA DE TVA	2019		2020		2021	
	Nombre d'heures	%	Nombre d'heure	%	Nombre d'heure	%
Occupation non commerciale	22 241	54%	12 561	54%	17 845	54%
Occupation commerciale	19 262	46%	10 844	46%	15 508	46%
Total des heures d'occupation	41 503	100%	23 405	100%	33 353	100%

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **VALIDE** le taux de 46% de TVA déductible à appliquer sur l'exercice 2022, sur le Centre Sportif Richard Bozon

2.9- Budget Primitif 2021 : Vote du budget annexe – Ordures Ménagères

Le Président de la Communauté de Communes présente au Conseil Communautaire la Section de Fonctionnement du Budget Ordures Ménagères établi pour l'exercice 2022.

Il propose de voter le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), en suivant l'avis du conseil d'exploitation du 21 février 2022, qui propose **le maintien du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 8,20 %**.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Proposition 2022
TEOM	8,90%	8,60%	8,60%	8,60%	8,60%	8,40%	8,40%	8,40%	8,20%	8,20%	8,20%

Après avoir examiné la Section de Fonctionnement,

Monsieur le Président de la Communauté de Communes soumet au vote du Conseil Communautaire le Budget Primitif 2022, chapitre par chapitre conformément à la réglementation et au choix du Conseil Communautaire :

Les dépenses et les recettes de la Section de Fonctionnement pour un total de **4 400 000 €**.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	DEPENSES	Pour mémoire BP 2021	Propositions BP 2022	Vote du Conseil Communautaire
011	Charges à caractère général	1 030 400	1 101 000	1 101 000
012	Charges de personnel	1 149 731	1 167 000	1 167 000
65	Autres charges de gestion courantes	1 344 049	1 324 000	1 324 000
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	3 524 180	3 592 000	3 592 000
66	Charges financières	6 000	5 000	5 000
67	Charges exceptionnelles	5 000	5 000	5 000
022	Dépenses imprévues	32 180	18 000	18 000
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 567 360	3 620 000	3 620 000
023	Virement à la section d'investissement	385 320	400 000	400 000

042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	350 000	380 000	380 000
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	735 320	780 000	780 000
	TOTAL DES DEPENSES	4 302 680	4 400 000	4 400 000

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	RECETTES	Pour mémoire BP 2021	Propositions BP 2022	Vote du Conseil Communautaire
013	Atténuation de charges	0	0	0
70	Produits des services, du domaine et ventes	125 000	135 000	135 000
73	Impôts et Taxes	4 132 680	4 220 000	4 220 000
74	Dotation, Subventions et Participations	45 000	45 000	45 000
75	Autres produits de gestion courante		0	0
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES	4 302 680	4 400 000	4 400 000
77	Produits Exceptionnels	0	0	0
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 302 680	4 400 000	4 400 000
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0	0
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0	0	0
	TOTAL DES RECETTES	4 302 680	4 400 000	4 400 000

Les dépenses et recettes de la Section de Fonctionnement énumérées ci-dessus ont été votées, chapitre par chapitre, à l'unanimité.

Le Président de la Communauté de Communes, présente au Conseil Communautaire la section d'Investissement du Budget Ordures Ménagères établi pour l'exercice 2022.

Il détaille la liste des opérations d'investissement pour un montant de 855 000 €.

Opération n° 6001 :	Matériels et véhicules	232 000 €
Opération n° 6002 :	Ressourcerie Chamonix	150 000 €
Opération n° 6003 :	Travaux chalets et Molocks	233 000 €
Opération n° 6004 :	Travaux Déchetteries	80 000 €
Opération n° 6005 :	Ateliers Techniques	10 000 €
Opération n° 6006 :	Redevance incitative et collecte Bio déchets	150 000 €

Après avoir examiné la section d'Investissement,

Le Président de la Communauté de Communes, procède au vote, chapitre par chapitre, des dépenses et des recettes de la Section d'Investissement, avec définition des opérations détaillées conformément à la réglementation et au choix du Conseil Communautaire

Les dépenses et les recettes de la section d'Investissement pour un total de **880 000 €**.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	DEPENSES	Pour mémoire BP 2021	Propositions BP 2022	Vote du Conseil Communautaire
	Total des opérations d'équipement	801 500	855 000	855 000
	<i>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</i>	<i>801 500</i>	<i>855 000</i>	<i>855 000</i>
16	Emprunts et dettes assimilées	30 000	25 000	25 000
	<i>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</i>	<i>30 000</i>	<i>25 000</i>	<i>25 000</i>
	<i>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</i>	<i>831 500</i>	<i>880 000</i>	<i>880 000</i>
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections			
041	Opérations patrimoniales			
	<i>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
	TOTAL DES DEPENSES	831 500	880 000	880 000

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	RECETTES	Pour mémoire BP 2021	Propositions BP 2022	Vote du Conseil Communautaire
13	Subventions d'investissements	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0
	<i>TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
10	Dotation, fonds, divers	96 180	100 000	100 000
	<i>TOTAL DES RECETTES FINANCIERES</i>	<i>96 180</i>	<i>100 000</i>	<i>100 000</i>
	<i>TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</i>	<i>96 180</i>	<i>100 000</i>	<i>100 000</i>
021	Virement de la section de Fonctionnement	385 320	400 000	400 000
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	350 000	380 000	380 000
041	Opérations patrimoniales			
	<i>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</i>	<i>735 320</i>	<i>780 000</i>	<i>780 000</i>
001	Résultat d'investissement reporté			
	TOTAL DES RECETTES	831 500	880 000	880 000

Les dépenses et recettes de la Section d'Investissement, avec définition des opérations détaillées ont été votées à l'unanimité.

A la demande d'Éric Fournier, Marie-Noëlle Fleury, Présidente de la Régie Chamonix Propreté, rappelle les objectifs à venir : améliorer les conditions de travail des agents de la Régie, développer le compost

(plus de lieux de compostage et mise en place d'une pédagogie auprès de la population), créer une deuxième ressourcerie à Chamonix, lieu plus central. **Éric Fournier** évoque, ensuite, la politique sur les déchets menée avec la CCVCMB, la CCPMB et la Communauté de Communes du Val d'Arly. Il s'agit d'une mise en cohérence entre les 3 collectivités : réduire les déchets afin de fermer l'incinérateur. Malheureusement, à ce jour, on constate un retard par rapport aux objectifs. La régie aura à travailler sur des propositions de réductions des déchets en concertation, notamment, avec les professionnels et en partenariat avec INDDIGO, en charge d'une mission sur ce sujet.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget Primitif du Budget Ordures Ménagères de l'exercice 2022
- **FIXE** à 8,20 % le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'exercice 2022
- **CHARGE** le Président d'assurer l'exécution du Budget Ordures Ménagères.

2.10 - Budget Primitif 2022 : Vote du budget annexe – Transports Urbains

Philippe CHARLOT-FLORENTIN, Vice-président délégué aux Transports, présente au Conseil Communautaire le Budget Transports établi pour l'exercice.

Les dépenses et les recettes de la section d'exploitation, s'équilibrent à un montant de 4 362 000 €. Il prévoit une subvention d'équilibre du budget principal pour un montant de 3 234 000 €.

Après avoir examiné la section d'exploitation,
 Et après délibéré,

Le Président soumet au vote du Conseil Communautaire le Budget Primitif 2022, chapitre par chapitre, conformément à la réglementation et au choix du Conseil Communautaire :

Les dépenses et les recettes de la section d'exploitation pour un total de **4 362 000 €**.

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitres	DEPENSES	Pour mémoire BP 2021	PROJET BP 2022	Vote du Conseil Communautaire
011	Charges à caractère général	5 302 000	4 169 000	4 169 000
65	Autres charges de gestion courantes	18 000	15 000	15 000
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	5 320 000	4 184 000	4 184 000
66	Charges financières	18 000	16 000	16 000
67	Charges exceptionnelles	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	18 000	16 000	16 000
023	Virement à la section d'investissement	50 000	87 000	87 000
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	75 000	75 000	75 000
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	125 000	162 000	162 000
	TOTAL DES DEPENSES	5 463 000	4 362 000	4 362 000

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitres	RECETTES	Pour mémoire BP 2021	PROJET BP 2022	Vote du Conseil Communautaire
74	Dotations, Subventions et Participations	2 108 000	658 000	658 000
75	Autres Produits de gestion courante	450 000	450 000	450 000
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES	2 558 000	1 108 000	1 108 000
77	Produits Exceptionnels	2 870 000	3 234 000	3 234 000
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 428 000	4 342 000	4 342 000
042	777 - Amortissements des subventions	35 000	20 000	20 000
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	35 000	20 000	20 000
	TOTAL DES RECETTES	5 463 000	4 362 000	4 362 000

Les dépenses et recettes de la Section d'exploitation énumérées ci-dessus ont été votées, chapitre par chapitre, à l'unanimité.

Après avoir examiné la section d'Investissement,
Et après délibéré,

Le Président, procède au vote, chapitre par chapitre, des dépenses et des recettes de la Section d'Investissement, conformément à la réglementation et au choix du Conseil Communautaire.

Les dépenses et les recettes de la section d'Investissement pour un total de **162 000 €**.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	DEPENSES	Pour mémoire BP 2021	Propositions du Président BP 2022	Vote du Conseil Communautaire
20	Immobilisation Incorporelles			
23	Immobilisations en cours	0	50 000	50 000
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	0	50 000	50 000
16	Emprunts et dettes assimilées	90 000	92 000	92 000
020	Dépenses imprévues			
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	90 000	92 000	92 000
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	90 000	142 000	142 000
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	35 000	20 000	20 000
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	35 000	20 000	20 000
	TOTAL DES DEPENSES	125 000	162 000	162 000

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	RECETTES	Pour mémoire BP 2021	Propositions du Président BP 2022	Vote du Conseil Communautaire
13	Subventions d'investissements	0	0	
16	Emprunts et dettes assimilées			
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	0	0	0
10	Dotations, fonds divers	0	0	
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	0	0	0
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	0	0	0
021	Virement de la section de Fonctionnement	50 000	87 000	87 000
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	75 000	75 000	75 000
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	125 000	162 000	162 000
	TOTAL DES RECETTES	125 000	162 000	162 000

Les dépenses et recettes de la Section d'Investissement énumérées ci-dessus ont été votées, chapitre par chapitre, à l'unanimité.

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **ADOPTÉ** le Budget Primitif du Budget Transports de l'exercice 2022
- **CHARGE** le Président d'assurer l'exécution du Budget Transports

2.11 - Budget Primitif 2022 : Vote du budget annexe – Assainissement collectif

Patrick VIALE, présente au Conseil Communautaire le Budget Régie Assainissement Vallée de Chamonix Mont Blanc.

Après avoir examiné la section d'exploitation,

Et après délibéré,

Le Président de la Communauté de Communes, soumet au vote du Conseil Communautaire le Budget Primitif 2022, chapitre par chapitre, conformément à la réglementation et au choix du Conseil Communautaire :

Les dépenses et les recettes de la section d'exploitation pour un total de **4 458 000 €**.

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitres	DEPENSES	Pour mémoire BP 2021	Propositions du Président BP 2022	Vote du Conseil Communautaire
011	Charges à caractère général	1 942 100	2 252 700	2 252 700
012	Charges de personnel	750 700	775 000	775 000
014	Atténuation des produits			
65	Autres charges de gestion courantes	7 000	37 000	37 000
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	2 699 800	3 064 700	3 064 700
66	Charges financières	46 000	36 000	36 000
67	Charges exceptionnelles (dont annulation de titres)	30 100	51 100	51 100
022	Dépenses imprévues	6 500	10 000	10 000
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 782 400	3 161 800	3 161 800
023	Virement à la section d'investissement	726 300	296 200	296 200
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections (Amortissement des immo.)	1 400 000	1 000 000	1 000 000
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2 126 300	1 296 200	1 296 200
	TOTAL DES DEPENSES	4 908 700	4 458 000	4 458 000

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitres	RECETTES	Pour mémoire BP 2021	Propositions du Président BP 2022	Vote du Conseil Communautaire
013	Atténuation des Charges	2 500	2 500	2 500
70	Produits des services, du domaine et ventes	4 121 700	4 009 000	4 009 000
74	Dotations, Subventions et Participations	140 000	142 500	142 500
75	Autres Produits de gestion courante	2 000	2 000	2 000
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES	4 266 200	4 156 000	4 156 000
76	Produits Financiers	0	0	0
77	Produits Exceptionnels	1 500	2 000	2 000
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 267 700	4 158 000	4 158 000
042	722 - Immobilisations corporelles (Txv en régie)	20 000	20 000	20 000
042	777 - Amortissements des subventions	621 000	280 000	280 000
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	641 000	300 000	300 000
	TOTAL DES RECETTES	4 908 700	4 458 000	4 458 000

Les dépenses et recettes de la Section d'exploitation énumérées ci-dessus ont été votées, chapitre par chapitre, à l'unanimité.

Myriam BOZON ne prend pas part ni au débat, ni au vote.

Patrick VIALE, présente au Conseil Communautaire la section d'Investissement du Budget Régie Assainissement Vallée de Chamonix Mont Blanc établi pour l'exercice 2022.

Il détaille la liste des opérations d'investissement pour un montant de 1 893 000 €.

Opération n° 7001 : Investissements CCVCMB non ventilables	106 000 €
Opération n° 7002 : Investissements secteur Chamonix	460 000 €
Opération n° 7003 : Investissements secteur Les Houches	325 000 €
Opération n° 7004 : Investissements secteur Vallorcine	187 000 €
Opération n° 7005 : Investissements secteur Servoz	205 000 €
Opération n° 7006 : Les STEP	610 000 €

Après avoir examiné la section d'Investissement,
Et après délibéré,

Le Président de la Communauté de Communes, procède au vote, chapitre par chapitre, des dépenses et des recettes de la Section d'Investissement, avec définition des opérations détaillées conformément à la réglementation et au choix du Conseil Communautaire.

Les dépenses et les recettes de la section d'Investissement pour un total de **2 573 000 €**.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	DEPENSES	Pour mémoire BP 2021	Propositions du Président BP 2022	Vote du Conseil Communautaire
	Total des opérations d'équipement	1 295 500	1 893 000	1 893 000
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 295 500	1 893 000	1 893 000
16	Emprunts et dettes assimilées	360 000	360 000	360 000
020	Dépenses imprévues	0	0	0
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	360 000	360 000	360 000
458	Total des opérations pour compte de tiers	577 000	0	0
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 232 500	2 253 000	2 253 000
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	641 000	300 000	300 000
041	Opérations Patrimoniales	20 000	20 000	20 000
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	661 000	320 000	320 000
	TOTAL DES DEPENSES	2 893 500	2 573 000	2 573 000

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	RECETTES	Pour mémoire BP 2021	Propositions du Président BP 2022	Vote du Conseil Communautaire
13	Subventions d'investissements	100 000	46 600	46 600
16	Emprunts et dettes assimilées	70 200	1 210 000	1 210 000
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	170 200	1 256 600	1 256 600
10	Dotation, fonds, divers	0		
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	0	0	0
458	Total des opérations pour compte de tiers	577 000	0	0
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	747 200	1 256 600	1 256 600
021	Virement de la section de Fonctionnement	726 300	296 400	296 400
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 400 000	1 000 000	1 000 000
041	Opérations Patrimoniales	20 000	20 000	20 000
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 146 300	1 316 400	1 316 400
	TOTAL DES RECETTES	2 893 500	2 573 000	2 573 000

Les dépenses et recettes de la Section d'Investissement, avec définition des opérations détaillées ont été votées à l'unanimité.

Myriam BOZON ne prend pas part ni au débat, ni au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité :

Myriam BOZON ne prend pas part ni au débat, ni au vote

- **ADOPTÉ** le Budget Primitif du Budget Régie Assainissement Vallée de Chamonix Mont Blanc de l'exercice 2022
- **CHARGE** le Président d'assurer l'exécution du Budget Annexe Régie Assainissement Vallée de Chamonix Mont Blanc.

2.12 – Budget Primitif 2022 : Vote du budget annexe – Eau Potable

Patrick VIALE, présente au Conseil Communautaire le Budget Régie Eau Vallée de Chamonix Mont Blanc.

Après avoir examiné la section d'exploitation,

Et après délibéré,

Le Président de la Communauté de Communes, soumet au vote du Conseil Communautaire le Budget Primitif 2022, chapitre par chapitre, conformément à la réglementation et au choix du Conseil Communautaire :

Les dépenses et les recettes de la section d'exploitation pour un total de 4 065 000 €.

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitres	DEPENSES	Pour mémoire BP 2021	Propositions du Président BP 2022	Vote du Conseil Communautaire
011	Charges à caractère général	1 964 700	1 949 700	1 949 700
012	Charges de personnel	431 200	477 000	477 000
014	Atténuation des produits	889 000	645 000	645 000
65	Autres charges de gestion courantes	2 500	37 000	37 000
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	3 287 400	3 108 700	3 108 700
66	Charges financières	81 000	71 000	71 000
67	Charges exceptionnelles	30 000	51 100	51 100
022	Dépenses imprévues	4 400	10 000	10 000
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 402 800	3 240 800	3 240 800
023	Virement à la section d'investissement	279 000	224 200	224 200
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	450 000	600 000	600 000
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	729 000	824 200	824 200
	TOTAL DES DEPENSES	4 131 800	4 065 000	4 065 000

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitres	RECETTES	Pour mémoire BP 2021	Propositions du Président BP 2022	Vote du Conseil Communautaire
013	Atténuation des Charges	0	0	0
70	Produits des services, du domaine et ventes	4 057 800	3 976 000	3 976 000
74	Dotation, Subventions et Participations	0	0	0
75	Autres Produits de gestion courante	13 000	13 000	13 000
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES	4 070 800	3 989 000	3 989 000
76	Produits Financiers	0		
77	Produits Exceptionnels	6 000	6 000	6 000
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 076 800	3 995 000	3 995 000
042	722 - Immobilisations corporelles	20 000	20 000	20 000
042	777 - Amortissements des subventions	35 000	50 000	50 000
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	55 000	70 000	70 000
	TOTAL DES RECETTES	4 131 800	4 065 000	4 065 000

Les dépenses et recettes de la Section d'exploitation énumérées ci-dessus ont été votées, chapitre par chapitre, à l'unanimité.

Myriam BOZON ne prend pas part ni au débat, ni au vote.

Patrick VIALE, présente au Conseil Communautaire la section d'Investissement du Budget Régie Eau Vallée de Chamonix Mont Blanc établi pour l'exercice 2022.

Il détaille la liste des opérations d'investissement pour un montant de 1 682 000 €.

Opération n° 8001 : Investissements CCVCMB non ventilables	187 000 €
Opération n° 8002 : Investissements secteur Chamonix	380 000 €
Opération n° 8003 : Investissements secteur Les Houches	575 000 €
Opération n° 8004 : Investissements secteur Vallorcine	220 000 €
Opération n° 8005 : Investissements secteur Servoz	320 000 €

Après avoir examiné la section d'Investissement,
Et après délibéré,

Le Président de la Communauté de Communes, procède au vote, chapitre par chapitre, des dépenses et des recettes de la Section d'Investissement, avec définition des opérations détaillées conformément à la réglementation et au choix du Conseil Communautaire.

Les dépenses et les recettes de la section d'Investissement pour un total de **1 970 000 €**.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	DEPENSES	Pour mémoire BP 2021	Propositions du Président BP 2022	Vote du Conseil Communautaire
	Total des opérations d'équipement	1 881 000	1 682 000	1 682 000
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 881 000	1 682 000	1 682 000
16	Emprunts et dettes assimilées	165 000	165 000	165 000
020	Dépenses imprévues	0	0	0
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	165 000	165 000	165 000
458	Total des opérations pour compte de tiers	0	0	0
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 046 000	1 847 000	1 847 000
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	55 000	103 000	103 000
041	Opérations Patrimoniales	20 000	20 000	20 000
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	75 000	123 000	123 000
	TOTAL DES DEPENSES	2 121 000	1 970 000	1 970 000

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	RECETTES	Pour mémoire BP 2021	Propositions du Président BP 2022	Vote du Conseil Comm unautaire
13	Subventions d'investissements	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	1 372 000	1 120 000	1 120 000
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		1 372 000	1 120 000	1 120 000
10	Dotation, fonds, divers	0		
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		0	0	0
458	Total des opérations pour compte de tiers	0	0	0
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		1 372 000	1 120 000	1 120 000
021	Virement de la section de Fonctionnement	279 000	230 000	230 000
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	450 000	600 000	600 000
041	Opérations Patrimoniales	20 000	20 000	20 000
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		749 000	850 000	850 000
TOTAL DES RECETTES		2 121 000	1 970 000	1 970 000

Les dépenses et recettes de la Section d'Investissement, avec définition des opérations détaillées ont été votées à l'unanimité.

Myriam BOZON ne prend pas part ni au débat, ni au vote.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Myriam BOZON ne prend pas part ni au débat, ni au vote.

- **ADOpte** le Budget Primitif du Budget Régie Eau Vallée de Chamonix Mont Blanc de l'exercice 2022.
- **CHARGE** le Président d'assurer l'exécution du Budget Annexe Régie Eau Vallée de Chamonix Mont Blanc.

2.13 – Budget Primitif 2022 : Vote du budget annexe – Vallée de Chamonix Mont-Blanc Connectée

Nicolas EVRARD, présente au Conseil Communautaire le Budget Vallée Chamonix Mont Blanc Connectée.

Après avoir examiné la section d'exploitation,

Et après délibéré,

Monsieur le Président de la Communauté de Communes, soumet au vote du Conseil Communautaire le Budget Primitif 2022, chapitre par chapitre, conformément à la réglementation et au choix du Conseil Communautaire :

Les dépenses et les recettes de la section d'exploitation pour un total de **245 000 €**.

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitres	DEPENSES	Pour mémoire BP 2021	Propositions du Président BP 2022	Vote du Conseil Communautaire
011	Charges à caractère général	73 600	107 000	107 000
012	Charges de personnel	39 000	25 000	25 000
65	Autres charges de gestion courantes			
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	112 600	132 000	132 000
66	Charges financières	7 500	6 000	6 000
67	Charges exceptionnelles	2 000	2 000	2 000
695	Impôts sur les bénéfices	25 000	0	0
022	Dépenses imprévues	14 900	0	0
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	162 000	140 000	140 000
023	Virement à la section d'investissement	119 500	75 000	75 000
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	55 000	30 000	30 000
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	174 500	105 000	105 000
	TOTAL DES DEPENSES	336 500	245 000	245 000

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitres	RECETTES	Pour mémoire BP 2021	Propositions du Président BP 2022	Vote du Conseil Communautaire
70	Produits des services, du domaine et ventes	310 900	67 200	67 200
74	Dotation, Subventions et Participations			
75	Autres Produits de gestion courante	25 600	177 800	177 800
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES	336 500	245 000	245 000
76	Produits Financiers			
77	Produits Exceptionnels			
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	336 500	245 000	245 000
042	777 - Amortissements des subventions			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0	0	0
	TOTAL DES RECETTES	336 500	245 000	245 000

Les dépenses et recettes de la Section d'exploitation énumérées ci-dessus ont été votées, chapitre par chapitre, à la majorité des suffrages exprimés :

Votes contre : Isabelle MATILLAT et François-Xavier LAFFIN

Nicolas EVRARD, présente au Conseil Communautaire la section d'Investissement du Budget Vallée Chamonix Mont Blanc Connectée établi pour l'exercice 2022.

Après avoir examiné la section d'Investissement,

Et après délibéré,

Le Président de la Communauté de Communes, procède au vote, chapitre par chapitre, des dépenses et des recettes de la Section d'Investissement conformément à la réglementation et au choix du Conseil Communautaire.

Les dépenses et les recettes de la section d'Investissement pour un total de **110 000 €**.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	DEPENSES	Pour mémoire BP 2021	Propositions du Président BP 2022	Vote du Conseil Communautaire
020	Immobilisations incorporelles	49 500	25 000	25 000
021	Immobilisations corporelles	20 000	10 000	10 000
023	Immobilisations en cours	50 000	15 000	15 000
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	119 500	50 000	50 000
16	Emprunts et dettes assimilées	55 000	55 000	55 000
020	Dépenses imprévues	0	0	0
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	55 000	55 000	55 000
458	Total des opérations pour compte de tiers	0	0	0
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	174 500	105 000	105 000
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0	0
041	Opérations Patrimoniales	5 000	5 000	5 000
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	5 000	5 000	5 000
	TOTAL DES DEPENSES	179 500	110 000	110 000

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	RECETTES	Pour mémoire BP 2021	Propositions du Président BP 2022	Vote du Conseil Communautaire
13	Subventions d'investissements	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	0	0	0
10	Dotation, fonds, divers	0	0	0
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	0	0	0
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	0	0	0
021	Virement de la section de Fonctionnement	119 500	75 000	75 000
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	55 000	30 000	30 000
041	Opérations Patrimoniales	5 000	5 000	5 000
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	179 500	110 000	110 000
	TOTAL DES RECETTES	179 500	110 000	110 000

Les dépenses et recettes de la Section d'Investissement, avec définition des opérations détaillées ont été votées à la majorité des suffrages exprimés :

Votes contre : Isabelle MATILLAT et François-Xavier LAFFIN.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés :

Votes contre : Isabelle MATILLAT et François-Xavier LAFFIN

- **ADOPTE** le Budget Primitif du Budget Vallée Chamonix Mont Blanc Connectée de l'exercice 2022.
- **CHARGE** le Président d'assurer l'exécution du Budget Vallée Chamonix Mont Blanc Connectée.

2.14 – Budget Primitif 2022 : Vote du budget annexe – ZAE la Vigie

Catherine FAVRET, Conseillère déléguée au Développement économique, présente au Conseil Communautaire le Budget ZAE La Vigie Artisans.

Après avoir examiné la section d'exploitation,
Et après délibéré,

Le Président de la Communauté de Communes, soumet au vote du Conseil Communautaire le Budget Primitif 2022, chapitre par chapitre, conformément à la réglementation et au choix du Conseil Communautaire :

Les dépenses et les recettes de la section d'exploitation pour un total de **577 400 €**.

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitres	DEPENSES	Pour mémoire BP 2021	Propositions du Président BP 2022	Vote du Conseil Communautaire
011	Charges à caractère général	64 000	18 440	18 440
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	64 000	18 440	18 440
66	Charges financières			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	64 000	18 440	18 440
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	573 000	559 000	559 000
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	573 000	559 000	559 000
	TOTAL DES DEPENSES	637 000	577 440	577 440

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitres	RECETTES	Pour mémoire BP 2021	Propositions du Président BP 2022	Vote du Conseil Communautaire
70	Produits des services, du domaine et ventes	637 000	577 440	577 440
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES	637 000	577 440	577 440
77	Produits Exceptionnels			
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	637 000	577 440	577 440
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0	0
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0	0	0
	TOTAL DES RECETTES	637 000	577 440	577 440

Les dépenses et recettes de la Section d'exploitation énumérées ci-dessus ont été votées, chapitre par chapitre, à l'unanimité.

Catherine FAVRET, présente au Conseil Communautaire la section d'Investissement du Budget ZAE La Vigie Artisans établi pour l'exercice 2022.

Après avoir examiné la section d'Investissement,
Et après délibéré,

Le Président de la Communauté de Communes, procède au vote, chapitre par chapitre, des dépenses et des recettes de la Section d'Investissement conformément à la réglementation et au choix du Conseil Communautaire.

Les dépenses et les recettes de la section d'Investissement pour un total de **559 000 €**.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	DEPENSES	Pour mémoire BP 2021	Propositions du Président BP 2022	Vote du Conseil Communautaire
	<i>TOTAL DES DEPENSES D' EQUIPEMENT</i>	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	573 000	559 000	559 000
	<i>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</i>	573 000	559 000	559 000
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D' INVESTISSEMENT	573 000	559 000	559 000
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0	0
	TOTAL DES DEPENSES D' ORDRE D' INVESTISSEMENT	0	0	0
	TOTAL DES DEPENSES	573 000	559 000	559 000

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	RECETTES	Pour mémoire BP 2021	Propositions du Président BP 2022	Vote du Conseil Communautaire
16	Emprunts et dettes assimilées			
	<i>TOTAL DES RECETTES D' EQUIPEMENT</i>	0	0	0
10	Dotation, fonds, divers			
	<i>TOTAL DES RECETTES FINANCIERES</i>	0	0	0
	<i>TOTAL DES RECETTES REELLES D' INVESTISSEMENT</i>	0	0	0
040	Opérations d' ordre de transferts entre sections	573 000	559 000	559 000
	<i>TOTAL DES RECETTES D' ORDRE D' INVESTISSEMENT</i>	573 000	559 000	559 000
	TOTAL DES RECETTES	573 000	559 000	559 000

Les dépenses et recettes de la Section d'Investissement, avec définition des opérations détaillées ont été votées à l'unanimité.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le Budget Primitif du Budget ZAE La Vigie Artisans de l'exercice 2022.
- **CHARGE** le Président d'assurer l'exécution du Budget ZAE La Vigie Artisans.

3. Finances : Refacturation des frais de personnel et des frais de gestion

Ghislaine Bossonney, Vice-Présidente déléguée aux Finances rappelle que la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc règle directement sur son budget principal des frais de personnel et des frais généraux qui sont à refacturer chaque année aux différents budgets annexes.

Par ailleurs, certains budgets annexes de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc doivent également refacturer des frais à d'autres budgets annexes.

Ces charges sont réparties selon différents critères en fonction du type de frais. Les critères de répartition sont détaillés ci-dessous :

D) Refacturation entre le budget principal de la CCVCMB et les budgets annexes

Le Budget Principal refacture au budget annexe Ordures Ménagères les frais suivants :

Type de frais	Méthode de calcul	Montant 2021
Assurance multirisques	Cotisation SMACL répartition superficie bâtiments	2 739 €
Entretien véhicules service garage	Nb d'heures passées x tarif CLECT mutualisation	6 485 €
Assurance responsabilité civile	ALLIANZ prime RC x total salaires CC OM / total masse salariale CC + CC OM	2 259 €
Maintenance logiciel Ciril	Répartition au prorata du nb d'écritures	1 900 €

Le Budget Principal refacture au budget annexe RAVCMB les frais suivants :

Type de frais	Méthode de calcul	Montant 2021
Frais de personnel services communs/mutualisés	Reventilation services communs et mutualisés	123 995 €
Assurance multirisques	Cotisation SMACL répartition superficie bâtiments	3 709 €
Assurance responsabilité civile	ALLIANZ prime RC x total salaires CC RAVCMB / total masse salariale CC + CC RAVCMB	1 371 €
Entretien véhicules service garage	Nb d'heures passées x tarif CLECT mutualisation	648 €
Maintenance logiciel Ciril	Répartition au prorata du nb d'écritures	776 €
Maintenance fibre optique télécommunication	Quote part charges de fonctionnement budget régie asst / budget principal	5 271 €

Le Budget Principal refacture au budget annexe O2VCMB les frais suivants :

Type de frais	Méthode de calcul	Montant 2021
Maintenance logiciel Ciril	Répartition au prorata du nb d'écritures	560 €
Maintenance fibre optique télécommunication	Quote part charges de fonctionnement budget régie asst / budget principal	4 301 €
Entretien véhicules service garage	Nb d'heures passées x tarif CLECT mutualisation	417 €
Frais de personnel services communs/mutualisés	Reventilation services communs et mutualisés	106 077 €

Le Budget Principal refacture au budget annexe Vallée de Chamonix Connectée les frais suivants :

Type de frais	Méthode de calcul	Montant 2021
Frais fonctionnement services communs	Reventilation services communs	2 218 €
Frais de personnel services communs	Reventilation services communs	33 125 €

Le budget annexe Ordures Ménagères refacture au Budget Principal les frais suivants :

Type de frais	Méthode de calcul	Montant 2021
Assurance véhicules	Répartition facture GROUPAMA par véhicule (culture, centre sportif, pistes et sentiers, administration générale, etc...)	18 326 €

II) Refacturation entre les budgets annexes de la CCVCMB

Le budget annexe Ordures Ménagères refacture au budget annexe RAVCMB les frais suivants :

Type de frais	Méthode de calcul	Montant 2021
Assurance atteinte environnement	ALLIANZ 50% de la facture assurance atteinte à l'environnement	4 324 €
Assurance véhicules	Répartition facture GROUPAMA par véhicule	4 297 €

Le budget annexe RAVCMB refacture au budget annexe O2VCMB les frais suivants :

Type de frais	Méthode de calcul	Montant 2021
Frais de personnel	Refacturation chapitre 012 antenne eau	293 657 €
Charges à caractère général	Refacturation chapitre 011 service eau	71 183 €

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE** les modalités de refacturation des frais de personnel et frais de gestion telles que présentées ci-dessus,
- **AUTORISE** la refacturation de ces frais entre les différents budgets de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc, pour l'année 2021 et les années suivantes.

4. Ressources Humaines : Création d'emplois non permanents pour le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

En application des dispositions de l'article L.332-23-2° du code général de la fonction publique, les collectivités territoriales peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité.

Ces recrutements peuvent être effectués par contrat à durée déterminée de maximum six mois, renouvellements compris, pendant une même période de douze mois consécutifs pour un accroissement saisonnier d'activité.

En raison de notre activité touristique pour le bon fonctionnement des services, il y a lieu, de créer des emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité de **264 mois** à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires soit au total **22 équivalents temps plein (ETP)**.

Les agents contractuels perçoivent une rémunération basée sur un traitement en référence à l'article L.712-1 du code général de la fonction publique et en application du décret n° 85-1148 du 24/10/1988. Ils perçoivent donc le traitement indiciaire, éventuellement le supplément familial de traitement.

L'article 5 du décret n° 88-145 du 15 février 1988 **relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale**, précise que les agents qui à la fin de leur contrat n'auront pu bénéficier de leurs congés annuels seront indemnisés dans la limite de 10 % des rémunérations totales brutes perçues pendant la durée du contrat.

Par ailleurs, parmi ces **264 mois de saisonniers**, il est proposé d'identifier des "**emplois d'été**" pouvant être ouverts à des étudiants ou jeunes pour un total de **25.5 mois**, conformément aux critères présentés au Comité technique unique du 17 mars 2016.

Les emplois d'été sont définis de la manière suivante : mois de saisonniers ne demandant pas de qualification particulière (pouvant par exemple être ouverts à étudiants ou à des jeunes) et n'étant pas exposés à des risques particuliers et ne nécessitant pas une condition physique particulière. Ces emplois permettront notamment à des jeunes de la Vallée sans qualification ou en cours de formation d'avoir accès à un premier emploi et à une première expérience professionnelle.

Ils ont été répertoriés à la Direction des sports, Direction aménagement et transitions, et à la Direction des Affaires Culturelles.

Devant l'affluence des demandes et dans un souci d'équité, il est nécessaire de formaliser les critères de sélection pour les emplois d'été :

- Les candidats dont la demande a été acceptée pendant 2 années ne seront pas retenus en priorité,
- Lorsque plusieurs candidats de la même famille sollicitent l'attribution d'un emploi d'été, une seule demande est considérée comme prioritaire (le préciser sur les demandes),
- Seuls les candidats ayant 18 ans révolus peuvent postuler.

Karine Mieusset, conseillère déléguée aux Ressources Humaines, indique que le « speed recruit » aura lieu le 28 avril prochain. Les offres seront publiées, notamment, sur le site internet de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **CREE** des emplois de saisonniers non permanents sur la base de **264 mois en 2022 dont 25,5 mois d'emplois d'été** sur la base des critères indiqués ci-dessus, pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.
- **ADOpte** le tableau des emplois ainsi modifié qui prendra effet dès la présente délibération rendue exécutoire.

SAISONNIERS 2022

DIRECTIONS	SERVICES	Emploi	Motif	Niveau de recrutement	Cadre d'emploi et rémunération	Cotation du poste	Groupe de fonction RIFSEEP	Budget 2022 après arbitrage en nombre de mois	Dont nbre emplois d'été	Nbre postes en ETP
DIRECTION DES SPORTS	Equipements sportifs	Maître nageur sauveteur	surveillance des bassins	Diplôme BNSSA ou BEESAN ou BBJEPS	ETAPS	B3	B3	10		0,8
		animateur Fitness		Diplôme BPJEPS métier de la forme	ETAPS	B3	B3	3		0,3
		Agent d'accueil caisses	accueil, information, orientation des publics	Pas de qualification particulière	Adjointes administratifs	C3	C3	9		0,8
		Agent(e) d'accueil et entretien	accueil, information et entretien	Pas de qualification particulière	Adjointes techniques	C3	C3	12	6	1,0
		Agent(e) technique piscine	entretien des bassins et des abords		Adjointes techniques	C3	C3	7	2	0,6
		agent gestion logistique animation			Adjointes techniques	C3	C3	4	4	0,3
		Agent(e) technique patinoire			Adjointes techniques	C3	C3	7,5		0,6
		Agent(e) technique Tennis			Adjointes techniques	C3	C3	6		0,5
	Pistes et sentiers	Dameurs	Entretiens des pistes	Diplôme CAP ou BAC PRO " conduite d'engins " et/ou expérience dans le damage des pistes- PL souhaité	Adjointes techniques	C3	C3	20		1,7
		Pisteurs		Brevet national de pisteur secouriste	Adjointes techniques	C2	C2	29		2,4
		Snowmaker / agent(e) en charge de la culture de neige	Gestion production neige de culture sur domaine nordique Chamonix et tremplin du Grépon en saison hivernale	Maîtrise maintenance réseau neige de culture, bonne connaissance en électricité, permis B obligatoire	Adjointes techniques	C2	C2	5		0,4
		agent entretien bas vallée / pistes de fond été				C2	C2	6		0,5
		Agent(e) en charge de l'entretien pôle nordique - tremplin	entretien des sentiers de la Vallée	Diplôme et/ou expérience dans les sentiers de montagne et permis VL souhaité	Adjointes techniques	C2	C2	4		0,3
		Agent(e) d'accueil caisses maison nordique	accueil, information, orientation des publics		Adjointes administratifs	C3	C3	7		0,6
		Chef(fe) de secteurs Sentiers de Montagne	encadrement équipe et entretien des sentiers de la Vallée	Diplôme et/ou expérience dans les sentiers de montagne et permis VL souhaité	Agents de maîtrise	C1	C1	17,5		1,5
		Agent(e) chargé de l'entretien des sentiers	entretien des sentiers de la Vallée	Diplôme et/ou expérience dans les sentiers de montagne et permis VL souhaité	Adjointes techniques	C2	C2	76,5		6,4
		Agent VTT				C3	C3	4	4	0,3

SAISONNIERS 2022

DIRECTIONS	SERVICES	Emploi	Motif	Niveau de recrutement	Cadre d'emploi et rémunération	Cotation du poste	Groupe de fonction RIFSEEP	Budget 2022 après arbitrage en nombre de mois	Dont nbre emplois d'été	Nbre postes en ETP	
DIRECTION AMENAGEMENT ET TRANSITIONS	Réserve des aiguilles rouges	Agent(e) d'accueil	accueil du public et renseignements	Connaissance de la Vallée et de la Réserve des Aiguilles Rouges.	Adjoint administratifs	C3	C3	9,5		0,8	
		Agent(e) d'entretien	agent chargé de l'entretien du chalet du Col des Montets	Pas de qualification particulière	Adjoint techniques	C3	C3	1	1	0,1	
DIRECTION ENFANCE EDUCATION SOLIDARITE	DEES – portage repas	Agent(e) chargé(e) du portage des repas	- faire le portage des repas aux domiciles des personnes âgées	Permis V.L obligatoire - pas de qualification particulière	Adjoint techniques	C3	C3	3		0,3	
	DEES-contrat enfance jeunesse	Agent(e) chargé(e) de l'animation des activités séjours	Encadrement et animation de camps de jeunes dans le cadre des activités séjours	Diplôme BAFA	Animateurs	B3	B3	3		0,3	
CHAMONIX PROPLETE	Déchetterie	Agent(e) de propreté des espaces publics	Assure l'entretien de déchetterie et des espaces de tri	Permis V.L obligatoire	Adjoint techniques	C3	C3	4		0,3	
DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES	Médiathèque	Agent(e) d'accueil	Veille aux oeuvres, accueil le public, oriente et renseigne les visiteurs, s'assure du respect des règles de sécurité par le public	Maîtrise du logiciel de la médiathèque	Adjoint administratifs	C3	C3	1,5	1,5	0,1	
	Musée alpin	Agent(e) d'accueil	-Veille aux oeuvres, accueil le public, oriente et renseigne les visiteurs, s'assure du respect des règles de sécurité par le public	Maîtrise de l'anglais et connaissance et motivation pour le patrimoine de la Vallée	Adjoint administratifs	C3	C3			0,0	
	Musée cristaux	Agent(e) d'accueil	-Veille aux oeuvres, accueil le public, oriente et renseigne les visiteurs, s'assure du respect des règles de sécurité par le public	Maîtrise de l'anglais et connaissance et motivation pour le patrimoine de la Vallée	Adjoint administratifs	C3	C3	10,5	6	0,9	
	Maison Barberine	Agent(e) d'accueil	-Veille aux oeuvres, accueil le public, oriente et renseigne les visiteurs, s'assure du respect des règles de sécurité par le public	Maîtrise de l'anglais et connaissance et motivation pour le patrimoine de la Vallée	Adjoint administratifs	C3	C3	1	1	0,1	
	Ecole de musique	Responsable du camp musical			Diplôme BAFA	Animateurs	B3	B3			
		Agent(e) en charge de l'animation du camp musical	Encadrement et animation du camp J'M la musique		Diplôme BAFA, permis VL souhaité brevet surveillant de baignade souhaité	Animateurs	B3	B3	3	0	0,3
TOTAL								264	25,5	22,0	

- **DECIDE** que la rémunération soit fixée sur la base de la grille indiciaire relevant :

- Du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades d'adjoint technique, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe),
- Du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal 2ème classe, adjoint administratif principal 1ère classe),
- Du cadre d'emplois des adjoints d'animation (grades d'adjoint d'animation, adjoint d'animation principal 2ème classe, adjoint d'animation principal 1ère classe),
- Du cadre d'emplois des agents de maîtrise (grades agent de maîtrise, agent de maîtrise

- principal)
- Du cadre d'emploi des animateurs (grade d'animateur),
- Du cadre d'emploi des éducateurs d'activités physiques et sportives (grades d'éducateur, éducateur principal de 2ème classe, éducateur principal de 1ère classe),

Le régime indemnitaire des agents recrutés sur un emploi saisonnier est défini dans la délibération n°001030 du 10 septembre 2019. Les contractuels saisonniers, percevront le RFISEEP, dès lors que les poste relèvent des catégories supérieurs ou égales à C2 (qualification indispensables, expertise significative),

Par ailleurs, dès lors que les saisonniers remplissent les conditions, ils peuvent percevoir, l'indemnité de travail le dimanche.

Chaque indemnité est liée à l'exercice effectif de la fonction. Elle est donc suspendue en cas d'absence injustifiée ou refus d'exercice de la fonction. Tout changement de fonction entraîne l'application et/ou la suppression de l'indemnité correspondante.

Elle est maintenue pendant ;

- Les congés annuels, repos compensateurs, autorisations d'absence régulièrement accordées, congés de formation.
- Les congés consécutifs à un accident de service ou à une maladie professionnelle,
- Les congés de maternité ou pour adoption et les congés de paternité.

En cas de congés maladie ordinaire, elle est maintenue pendant une période de 30 jours consécutifs d'absences et suspendue au-delà.

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal (chap 012) de la collectivité,
- **CHARGE** le Président de procéder aux recrutements correspondants,
- **AUTORISE** le Président à signer le cas échéant le contrat à durée déterminée de saisonniers pour d'une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs,

5. Territoire : Dépôt de dossier de demande de subvention au titre du Plan Avenir Montagne 2022 de l'Etat : Logements : Projet de logements saisonniers dans l'ancien presbytère de Vallorcine

Vu l'Avis d'APPEL à PROJETS ALPES du Fonds « Avenir Montagnes investissement »,

Vu le dossier de demande de subvention accordée par l'Etat au titre du Fonds « Avenir Montagnes investissement » Année 2022

Vu le règlement du dispositif « Aide aux projets de logements locaux et/ou innovants » du Conseil Départemental de Haute-Savoie

Vu les statuts de la Communauté de Communes et sa compétence en matière de création de logements saisonniers,

Jérémy Vallas, Vice-président délégué à la Cohésion Sociale et aux Infrastructures indique que la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix a pour projet de réaliser 7 logements saisonniers (5 studios + 2 T1 dont 1 PMR) sur la commune de Vallorcine afin de mieux répondre aux besoins observés. Cette opération porte sur la réhabilitation du bâtiment de l'ancien presbytère (parcelle A 1351), propriété de la commune. Ce bâti ancien se compose de 2 niveaux aménagés, des combles et des caves en sous-sol.

Le coût de l'opération est estimé à 507 206 € TTC dont voici le détail :

MONTANT DES TRAVAUX	(TVA 10% pour saisonnier)	435 677,00 €
HONORAIRES MAÎTRISE D'ŒUVRE et INGENIERIE (13,5%)		58 816,00 €
CONDUITE D'OPERATION / AMO		4 000,00 €
ASSURANCE DOMMAGE-OUVRAGE		8 714,00 €
COUT OPERATION TTC		507 206,00 €

Le plan Avenir Montagne adopté par l'Etat, au titre de son axe 3, vise à « dynamiser l'immobilier de loisir et enrayer la formation de « lits froids ». Cet axe prévoit notamment la « création ou rénovation d'hébergements de saisonniers ». L'aide du CD74 vise, quant à elle, à « répondre aux spécificités locales du logement, selon les différentes situations territoriales rencontrées : état du parc, typologie de la population, nature des besoins... ».

Considérant que le projet de logements saisonniers répond à ces objectifs, il est proposé de déposer un dossier au titre de ces programmes.

Aussi, au regard de ces éléments, il est proposé :

- D'autofinancer à hauteur de 59% le coût de cet équipement (via emprunt).
- De solliciter les cofinancements du Fonds « Avenir Montagnes investissement », du Conseil Départemental de Haute-Savoie et des C2E sur la base du plan de financement suivant :

3%	17 500,00 €	Conseil départemental de Haute-Savoie
1%	7 000,00 €	C2E (Certificats d'Économie d'Énergie) - Estimation
36%	184 706,00 €	Fonds « Avenir Montagnes investissement »
59%	298 000,00 €	Autofinancement - Emprunt (PLS - Action Logement)
100%	507 206,00 €	Total TTC

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

Nicolas Evrard ne prend pas part au vote

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter le cofinancement du Fonds « Avenir Montagnes investissement », du Conseil départemental de Haute-Savoie et des C2E.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes, et tout document afférent nécessaire,
- **APPROUVE** l'autofinancement de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix.

6. Territoire : Dépôt de dossiers de demande de subvention au titre du Plan Avenir Montagne 2022 de l'Etat et dépôt des dossiers du Plan Montagne 2 de la Région AURA : Sports : Via ferrata de Vallorcine

Vu l'Avis d'APPEL à PROJETS ALPES du Fonds « Avenir Montagnes investissement »,

Vu le dossier de demande de subvention accordée par l'Etat au titre du Fonds « Avenir Montagnes investissement » Année 2022,

Vu les conditions de financement du Plan Montagne 2 – Dispositif Diversification touristique des stations de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Jérémy Vallas, Vice-président délégué à la Cohésion Sociale et aux Infrastructures indique que la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc a pour projet de réaliser une via ferrata dans l'objectif de diversifier et de dynamiser l'offre touristique sur la commune de Vallorcine et sur l'ensemble du territoire. Cette via ferrata sera réalisée en aval de la cascade de Bérard avec des parcours en falaise équipés de plusieurs ateliers (type échelles, passerelles, pont de singe, pont Népalais, ...).

Le plan Avenir Montagne, au titre de son axe 1, vise à « *favoriser la diversification de l'offre et la conquête de nouvelles clientèles* ». Cet axe prévoit notamment le « *développement d'équipements touristiques durables liés à la diversification deux ou quatre saisons (valorisation du patrimoine culturel ou naturel, développement des infrastructures sportives, mise en destination des espaces à haute valeur patrimoniale, protection de sites classés, action en faveur des paysages)* »

Le plan Montagne 2 de la Région Auvergne Rhône-Alpes vise quant à lui à *répondre aux nouvelles attentes des clientèles et rallonger les saisons d'hiver et d'été*. Il financera notamment les *équipements touristiques complémentaires au ski et utilisables sur au moins 2 saisons (exemples : équipements ludiques et/ou sportifs ; passerelles himalayennes)* avec un taux d'intervention maximum de 40%.

Considérant que le projet de via ferrata s'inscrit parfaitement dans le cadre de ces deux dispositifs, il est proposé de déposer un dossier au titre de ces deux programmes.

Aussi, au regard de ces éléments, il est proposé :

- D'autofinancer à hauteur de 20% le coût de cet équipement.
- De solliciter les cofinancements du Fonds « Avenir Montagnes investissement » et de la Région Auvergne Rhône-Alpes sur la base du plan de financement suivant :

Plan de financement projet Via Ferrata		
40%	43 200,00 €	Région Auvergne Rhône-Alpes
40%	43 200,00 €	Avenir Montagnes investissement
20%	21 600,00 €	Auto financement
100%	108 000,00 €	Total HT

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

Nicolas Evrard ne prend pas part au vote

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter le cofinancement du Fonds « Avenir Montagnes investissement » et de la Région Auvergne Rhône-Alpes,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes, et tout document afférent nécessaire,
- **APPROUVE** l'autofinancement de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix.

7. Habitat : Lancement de la procédure d'élaboration du second PLH de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc

Jérémy Vallas, Vice-président délégué à la Cohésion Sociale et aux Infrastructures, rappelle que le premier Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc a été approuvé le 21 janvier 2014 et devenu exécutoire en mars 2014. Il couvrait ainsi la période 2014-2020.

Il est proposé de procéder à l'élaboration d'un nouveau PLH qui couvrira la période 2023-2028, et devra s'attacher à définir une politique intercommunale du logement et de l'habitat, qui sera mise à disposition des communes pour répondre aux problématiques du territoire à travers les compétences communales.

Objectifs et contenus du nouveau PLH

Le code de la construction et de l'habitation (CCH) définit précisément les objectifs, le contenu et le mode d'adoption du PLH.

Ce nouveau PLH doit ainsi poursuivre les objectifs suivants :

- Répondre aux besoins en logement et en hébergement,
- Favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale,
- Améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées,
- Assurer entre les communes et les quartiers une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements

Ce nouveau PLH comprendra :

- Un diagnostic en s'appuyant notamment sur les diagnostics établis dans le cadre des PLU des Communes membres, et de tous autres éléments utiles
- Un document d'orientation énonçant, au vu du diagnostic, les principes et objectifs du PLH
- Un programme d'actions opérationnel détaillé pour l'ensemble du territoire et selon les spécificités des territoires.
- Une extension des réflexions possibles aux territoires avoisinants.

Il se fondera également sur l'évaluation du PLH précédent

Le PLH a pour ambition de rassembler les acteurs de l'habitat autour d'un projet commun visant à définir des solutions concrètes, opérationnelles et adaptées aux enjeux de l'habitat sur le territoire de la vallée de Chamonix Mont-Blanc

Modalités de concertation

Les principaux acteurs seront associés à la démarche d'élaboration par l'intermédiaire d'instances élargies aux partenaires et d'ateliers de travail au fur et à mesure de la démarche : diagnostic, document d'orientations, programme d'actions.

Les personnes morales suivantes seront associées : L'Etat (DDT, DDCS, ANAH, ARS, UDAP), les communes membres, la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département de Haute-Savoie, les bailleurs sociaux, le Syndicat Mixte du SCoT Mont-Blanc Arve Giffre, les associations locales œuvrant dans le domaine du logement ou de l'hébergement,...

D'autres acteurs experts susceptibles d'alimenter la réflexion (promoteurs, agents immobiliers, notaires, représentants des acteurs économiques,...) pourront être associés à certaines étapes de la démarche.

La collectivité sera accompagnée dans cette démarche par CITTANOVA, bureau d'études retenu après procédure de mise en concurrence.

Éric Fournier rappelle la tenue du séminaire de lancement de ce PLH, le 30 mars prochain.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction de l'Habitat, livre III, Chapitre II « Politique Locale de l'Habitat » en particulier les dispositions des articles L 302-1 à L 302-4, ainsi que les articles R 302-1 à R 302-13 relatifs aux Programmes Locaux de l'Habitat,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE** l'engagement de l'élaboration du PLH de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, selon les modalités prévues par le législateur,
- **APPROUVE** les modalités de concertation ci-dessus exposées,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à réaliser les études nécessaires à l'élaboration du PLH,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à informer l'ensemble des institutionnels, partenaires et parties prenantes du lancement du PLH, et de ses modalités d'élaboration et de construction,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Etat la transmission du « porter à connaissance » réglementaire,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

8. Foncier : Acquisition d'une emprise en vue de l'implantation d'un point d'apport des Ordures Ménagères - Projet White Pearl (Eiffage) – Route des Pèlerins

Éric Fournier, Président, indique qu'à l'occasion de la réalisation du projet immobilier d'EIFFAGE CONSTRUCTION, dénommé WHITE PEARL, sur la route des Pèlerins, il a été prévu, au titre du permis de construire, la rétrocession d'un espace destiné à accueillir un point d'apport volontaire des OM.

Cette implantation fait partie du prévisionnel d'implantation des points d'apports volontaire sur le territoire de la Communauté de Communes. Elle a été étudiée conjointement avec le service urbanisme de la Commune de Chamonix et la Régie Chamonix Propreté.

Ainsi, EIFFAGE CONSTRUCTION s'engage à rétrocéder, à titre gratuit, une emprise de 16 m² environ, issue de la parcelle D n° 1111, permettant l'implantation de 3 containers.

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

Après avoir entendu le rapport fait de ce dossier,

VU le projet de division dressé par le cabinet GAILLARD en date du 17 janvier 2022, faisant apparaître une surface de 16 m² environ,

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur l'acquisition de EIFFAGE CONSTRUCTION d'une surface de 16 m² environ, issue de la parcelle cadastrée D n° 1111, à titre gratuit,
- **DIT** que les frais de la présente acquisition (notaire) seront supportés par la Communauté de Communes – les frais de géomètre étant supportés par le promoteur,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, en cas d'absence, à la signature de l'acte d'acquisition de la parcelle qui sera établi par acte notarié, ainsi qu'à toutes diligences préalables et nécessaires à l'exécution des présentes.

9. Foncier : Cession de terrains : substitution des artisans en SCI - EGIR

Catherine Favret, Conseillère déléguée au développement économique, rappelle que par délibération n° 1092, en date du 25 février 2020, la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc avait entériné l'approbation, la sélection et l'attribution du lot n° 5, d'une superficie de 346 m², situé dans la zone d'activités économiques dite de la Vigie, au profit de l'entreprise EGIR.

Cette entreprise, retenue pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section D sous le numéro 6864, constituant le lot n° 5 de la zone d'activités économiques dite de la Vigie, souhaite pouvoir réaliser cette acquisition en se substituant :

- la Société dénommée SCI LA VIGIE, Société Civile Immobilière au capital de 1 000 €, dont le siège est à SALLANCHES – 524, route de Lévaud, identifiée au Répertoire National des Entreprises et de leurs Etablissements sous le numéro SIREN 889 628 095, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Annecy ; dont les co-gérants sont :
 - Monsieur Thomas GRANDCLEMENT
 - Monsieur Jonathan MORAND

et les associés :

- SARL EGIR (dont les Gérants sont Messieurs Thomas GRANDCLEMENT et Jonathan MORAND)
- SAS FJE INVEST (dont le Président est Monsieur Jonathan MORAND)
- SAS TMS INVEST (dont le Président est Monsieur Thomas GRANDCLEMENT)

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

Après avoir entendu le rapport fait de ce dossier,

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur la possibilité, de substituer l'entreprise EGIR à la SCI LA VIGIE, pour l'acquisition du terrain.

10. Transfrontalier : Tarification des séjours transfrontaliers de l'Espace Mont-Blanc 2022

Éric Fournier, Président, rappelle au Conseil Communautaire, que l'organisation des séjours pédagogiques transfrontaliers autour du Mont-Blanc a été initiée en 2011 dans le cadre des actions d'éducation à l'environnement conduites au titre du Plan Intégré Territorial (PIT) Espace Mont-Blanc. Les partenaires français, italiens et suisses, réunis en Conférence Transfrontalière Mont-Blanc ont souhaité pérenniser cette action particulièrement appréciée et visible.

La Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc coordonne cette action aux côtés de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc, de l'Association Animation du Beaufortain, de la Fondation Montagne sûre (antenne territoriale de la Région autonome Vallée d'Aoste) et du Canton du Valais.

En cette année 2022, le groupe de travail Séjours Transfrontaliers propose un format qui s'inspire de l'édition 2019 et des précédentes pour des jeunes de 12 à 15 ans répartis en 4 groupes. 5 journées de randonnées itinérantes par groupe seront proposées, avec passage de frontière et arrêts pédagogiques. Les groupes seront composés de 12 jeunes au maximum, en fonction du nombre d'inscrits, et issus des trois pays afin de favoriser la mixité et l'échange culturel. Il sera demandé aux familles lors de l'inscription de s'engager à ce que le participant respecte les règles sanitaires qui seront en vigueur dans les pays de destination au moment du séjour. La Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc assure pour le compte de l'Espace Mont-Blanc la coordination générale du projet, prend en charge l'organisation du séjour n°2, ainsi que la création, l'impression et la diffusion du livret après l'opération. Elle assure également le portage financier du séjour n°2 et du séjour n°3 pour le compte des trois communautés de communes des Savoie.

Des temps de communication avec la présence d'élus seront prévus durant le parcours.

Descriptif des quatre séjours :

Séjour n°1 (du 17.07 au 21.07) : Courmayeur (IT) > Combloux (FR)

Séjour n°2 (du 24.07 au 28.07) : Neyron (IT) > Val Ferret (CH) > col des Montets (FR)

Séjour n°3 (du 31.07 au 04.08) : Mauvoisin (CH) > Courmayeur (IT)

Séjour n°4 (du 07.08 au 11.08) : Chamonix Mont-Blanc (FR) > Courmayeur (IT)

Une régie de recette a été créée en 2016 pour encaisser la participation financière des familles. Il est rappelé que le Conseil Savoie Mont-Blanc soutient financièrement les actions transfrontalières de l'Espace Mont-Blanc depuis 2002, dont les séjours transfrontaliers. Le Conseil Savoie Mont-Blanc a été sollicité pour cette année 2022 pour une subvention à hauteur de 62% des dépenses engagées.

Budget prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
AEM	1 425 €	Subvention CSMB	3 410 €
Hébergement et restauration	3 359 €	Participation des familles	1 800 €
Autres frais (assurance, communication, ...)	725 €	Autofinancement	609 €
TOTAL	5 509 €	TOTAL	5 509 €

La vocation pédagogique et culturelle des séjours justifie la participation des collectivités permettant de réduire la charge portée par les familles. Ainsi, il est proposé que, comme en 2019, la participation

demandée aux familles soit fixée à 150 €/jeune/séjour. Le reste à charge pour la collectivité s'élève à 25 €/jeune.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE** le dispositif présenté,
- **ADOpte** le montant de 150 €/jeune au titre de la participation demandée aux familles dans le cadre des séjours transfrontaliers,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

11. Information sur la mise en œuvre des pouvoirs délégués

Conformément aux dispositions des articles L 5211-6 à L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président est chargé d'informer le conseil communautaire des opérations réalisées dans le cadre des délégations reçues.

A ce titre, le conseil communautaire est informé des :

Décisions prises par le bureau exécutif en date du 15 février 2022 en vertu des pouvoirs délégués par le conseil communautaire

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et suite à la délibération du conseil communautaire du 31 juillet 2020, le Président est chargé d'informer le conseil communautaire des opérations réalisées dans le cadre des délégations reçues.

- *Transition Ecologique et Energétique : Convention « étude sur l'état des lieux des émissions atmosphériques des industriels du décolletage » entre le SNDEC et les collectivités partenaires du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la vallée de l'Arve - Le Bureau Exécutif, à l'unanimité, valide la convention « étude sur l'état des lieux des émissions atmosphériques des industriels du décolletage » entre le SNDEC et les collectivités partenaires du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la vallée de l'Arve, autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout document y afférent et inscrit les crédits nécessaires au budget prévisionnel 2022.*
- *Espaces Naturels : Lancement Appel à Manifestation d'Intérêt - Mise à disposition d'une buvette, Maison du Lieutenant Servoz - Le Bureau Exécutif, à l'unanimité approuve le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt en vue de conférer, via convention d'occupation temporaire du domaine public, le droit d'exploiter, au sein de la Maison du Lieutenant, une activité de buvette et Petite restauration et autorise le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc ou son représentant à signer les documents correspondants.*
- *Espaces Naturels : Convention SICA – Annexe financière 2022 - Le Bureau Exécutif, à l'unanimité, approuve le contenu de l'annexe financière pour 2022 tel que présenté ci-dessus et autorise le Président à signer l'annexe financière à la convention en cours, pour l'année 2022.*
- *Foncier : Stationnement des saisonniers sur la plateforme SNCF des Houches (sous réserve proposition révision redevance par SNCF - Le Bureau Exécutif à l'unanimité, approuve de renouveler l'occupation de la plateforme de la gare SNCF des Houches ainsi que sur les conditions qui entourent cette convention (durée, redevance...) et autorise Monsieur le Président à procéder à sa signature.*
- *Culture : Demande subvention Savoie Biblio/Médiathèque dans le cadre du prochain festival Jeunesse - Le Bureau Exécutif, à l'unanimité, approuve cette demande de subvention et autorise M. le Président ou M. le Vice-Président à signer les documents relatifs à la demande*
- *Culture : Avenant à la convention tripartite – Club de Minéralogie, CCVCMB, Commune de Chamonix - Le Bureau Exécutif, à l'unanimité, valide les termes du présent avenant et autorise le Vice-président à signer cet avenant*

- *Sports : Mise à disposition des skate parks de Chamonix et Servoz au profit l'association Mo Skate Club - Le Bureau Exécutif, à l'unanimité, se prononce favorablement sur occupation, ainsi que les conditions qui l'entourent (durée, redevance, assurance...), des équipements sportifs sus visés et autorise la Vice-Présidente déléguée au sports à signer les conventions et tous documents s'y afférents*
- *Sports : Mise à disposition de la piscine et de la salle de musculation au profit de la Police Municipale - Le Bureau Exécutif, à l'unanimité, se prononce favorablement sur l'occupation, ainsi que les conditions qui l'entourent (durée, redevance, assurance...), des équipements sportifs sus visés et autorise la Vice-Présidente déléguée au sports à signer les conventions et tous documents s'y afférents.*
- *Marchés Publics : Attribution de marché – Travaux d'extension des réseaux EU et AEP la Cote Servoz - Le Bureau Exécutif, à l'unanimité, retient la Société SAN SEGUNDO mieux disante, pour un montant de 500 531,50 € H.T et autorise Monsieur le Président à signer le marché correspondant*
- *Marchés Publics : Attribution de marché – Travaux de mise en place d'un système de traitement UV et réorganisation hydraulique réservoir du Mont Commune de Servoz - Le Bureau Exécutif, à l'unanimité, retient le Groupement HYDROLACS / BRAISSAND / SUEZ EAU France dont le Mandataire est HYDROLACS mieux disant, pour un montant de 158 281,00 € H.T et autorise Monsieur le Président à signer le marché correspondant*

Éric Fournier souhaite particulièrement remercier Jean Rivo, Directeur des finances, pour la préparation de ce Budget, le dernier avant son départ à la retraite.

Ghislaine Bossonney remercie l'ensemble des personnes qui ont fait que ce Conseil Communautaire puisse se tenir aux Houches.

Christophe Bochatay remercie le collectif des Clubs de Hockey 73-74, Éric Fournier, Ghislaine Bossonney et Aurore Termoz qui ont permis de mener à bien le voyage et l'accueil des jeunes hockeyeurs ukrainiens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Le Président,
Eric FOURNIER




La Secrétaire de séance,
Mary FERRARO

